FT-04

Les fondamentaux de la manœuvre interarmes









**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**



**CENTRE DE DOCTRINE
D'EMPLOI DES FORCES**

Paris, le 27 juin 2011

Ce document, « les fondamentaux de la manœuvre interarmes », répertorié sous l'acronyme FT 04, a été approuvé le 27 juin 2011 sous le numéro 263/DEF/CDEF/DDo/B. ENG IA/NP par le général de division commandant le centre de doctrine d'emploi des forces.

Il décrit schématiquement la façon dont doivent être combinés les moyens des Forces terrestres en opérations pour un emploi cohérent, selon différents cadres d'engagement envisageables aujourd'hui, en excluant celui des missions intérieures.

Il s'inscrit par ailleurs dans la série des documents fondateurs du corpus doctrinal de l'armée de Terre, en cohérence avec les documents interarmées. Il a également vocation à servir de référence pour l'élaboration des doctrines d'emploi des fonctions opérationnelles terrestres.

Général de division Thierry OLLIVIER



1, place Joffre – Case 53 – 75700 PARIS SP 07 – Tél. : 01 44 42 49 64 – Fax : 01 44 42 81 29
thierry.ollivier@cdef.terre.defense.gouv.fr

SOMMAIRE

Préambule

Objet

Le présent document décrit schématiquement la façon dont doivent être combinés les moyens des Forces terrestres, selon les différents cadres d'engagement envisageables aujourd'hui. Il constitue un référentiel pour l'élaboration des doctrines d'emploi des fonctions opérationnelles, la formation des cadres, l'entraînement, la génération de forces, la conception et la conduite des opérations terrestres. Mais les contingences de l'action demeureront toujours un paramètre central de l'engagement armé. C'est pourquoi ce document de doctrine, et plus que tout autre, est animé d'un objectif :

- à la fois ambitieux, car il veut répondre à la nécessité absolue d'une vision cohérente de l'engagement interarmes de la part de l'ensemble des acteurs conceptuels et opérationnels de l'armée de Terre ;

- et raisonnablement limité, car les principes d'action rationnels qu'il édicte doivent *in fine* être adaptés à la réalité opérationnelle faite de complexité et de réactivité. Cette réalité conduit forcément à extrapoler et à combiner entre eux les schémas décrits.

Prenant en compte l'éventail complet des adversaires possibles (symétriques, dissymétriques ou asymétriques), on considère ici la totalité des modes tactiques : offensifs, défensifs, de sécurisation et d'assistance[1]. Ce document coiffe donc les doctrines « d'armes ». Il fédère les manuels d'emploi des brigades interarmes (BIA), groupements tactiques interarmes (GTIA) et sous groupements tactiques interarmes (SGTIA), ainsi que les doctrines relatives aux engagements ou aspects particuliers (zone urbaine, montagne, coordination des feux, engagement au contact des foules, protection des emprises, protection des convois).

[1] Le mode tactique « Assistance » sera juste évoqué : en effet, dans ce contexte particulier – généralement de sortie de crise – les moyens militaires n'agissent qu'en appui de ceux mis en œuvre par les niveaux interministériels, voire non gouvernementaux (ONG). N'ayant pas la direction de l'action, le chef militaire ne conduit aucune manœuvre, mais exécute les différentes tâches qui lui sont confiées.

La manœuvre terrestre se définit comme la façon d'engager les forces sur le champ de bataille. Elle combine le mouvement, le feu (effectif ou potentiel) et les effets immatériels, de manière à prendre l'ascendant physique et moral sur l'adversaire et remplir la mission reçue[2]. Cette manœuvre présente la caractéristique d'être interarmes pour les forces terrestres aux différents niveaux tactiques.

Trois finalités tactiques

1. Contraindre l'adversaire, ce qui a toujours constitué l'objectif fondamental de l'action militaire. Les forces terrestres mènent des actions décisives conçues et exécutées dans un cadre interarmées. Elles combinent en effet dans l'espace aéroterrestre : les actions menées par les unités de contact, l'application de feux indirects, la mise en œuvre d'appuis électroniques, de moyens de renseignement tactique et d'opérations d'information. Les forces terrestres sont une composante indispensable pour enlever la décision, sans pour autant détruire systématiquement ou totalement l'adversaire. L'action de contrainte ne vise pas forcément l'affrontement direct, mais peut aussi privilégier une manœuvre indirecte, c'est-à-dire la recherche de la victoire militaire par l'effondrement, plus que par la destruction, en ayant recours à des voies moins coercitives. Finalement, et comme par le passé, mais aussi par des voies complémentaires, il convient d'appliquer une supériorité relative ponctuelle sur une vulnérabilité décelée pour obtenir, parfois par effet d'entraînement, la dislocation matérielle et morale de l'adversaire.

2. Contrôler le milieu physique et humain, finalité consciente qui ne constituait auparavant qu'un moyen de l'action militaire. Il s'agit d'assurer la protection ou la sûreté de certaines populations menacées et des forces déployées sur le théâtre d'opérations, de limiter la liberté d'action de l'adversaire, d'assurer la liberté de mouvement locale amie et de faciliter les actions tactiques décisives. Le contrôle de l'espace terrestre exige des moyens variés et nombreux, ainsi qu'une coordination déterminée avec les autres actions militaires et civiles et avec leurs divers acteurs.

3. Influencer les perceptions, c'est prendre en compte la dimension psychologique et culturelle des conflits dans un monde surinformé et totalement interconnecté, ce qui ne veut pas dire harmonisé. Dans des contextes où l'usage

[2] A partir de la définition donnée par le FT 02 (p. 52).

de la force doit être contenu au niveau nécessaire, c'est aussi par la présence, la communication et l'explication, le conseil et l'assistance que le succès s'obtient. Il faut légitimer localement ou régionalement l'action militaire et restaurer la confiance de la population en elle-même afin d'empêcher toute résurgence de la violence. Cela implique à un moment donné de conseiller les administrations locales pour faciliter la relance de la vie sociale, économique et civique, et d'instaurer la sécurité tout en s'assurant du soutien que nos propres opinions publiques manifestent à notre égard.

I. L'action interarmes

Exigence des engagements terrestres contemporains et certainement futurs, l'action interarmes est la combinaison des capacités des fonctions opérationnelles, composantes ou armes[3], pour démultiplier l'efficacité de la manœuvre d'ensemble. Elle vise à mettre en synergie la diversité des capacités présentes sur le terrain et ce, jusqu'à des échelons plus bas qu'autrefois.

Dans ce cadre, l'action interarmes est la règle de base de toute force car elle seule permet la conduite d'opérations tactiques complètes. Elle impose d'unifier sous un commandement unique les actions des fonctions opérationnelles ou composantes, pour les faire coopérer à l'atteinte d'un objectif commun. Les fonctions opérationnelles et composantes existent de façon organique au niveau du corps, de la division et de la brigade ; elles nécessitent la constitution de structures interarmes aux niveaux inférieurs.

Inscrivant leur action dans un *continuum* des opérations, les unités tactiques des forces terrestres agissent dans chacune des phases (intervention, stabilisation et normalisation) selon les modes tactiques spécifiques (offensive, défensive, sécurisation et assistance).

Dans l'engagement, les fonctions opérationnelles et composantes sont systématiquement toutes représentées au sein des forces de niveau 1 et 2 (Corps d'armée et division), partiellement au niveau 3 (BIA), et éventuellement au sein des forces de niveau 4 (GTIA), voire de niveau 5 (SGTIA).

1.1. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ENGAGEMENT TACTIQUE

1.1.1. Les invariants

Les invariants de l'action des unités interarmes sont :

– la prise et la conservation de l'initiative ;

– la recherche de l'effet de surprise ;

– la prédilection pour la manœuvre (combinaison du mouvement, du feu et des effets immatériels) ;

[3] Les définitions de ces termes figurent au paragraphe 12.

- l'optimisation de l'emploi des moyens (effort, rapport de forces et échelonnement) ;
- l'application permanente de mesures de sûreté et de protection ;
- l'exploitation optimale du terrain par la connaissance du milieu.

1.1.2. Les facteurs de succès

Quels que soient le mode d'action et le niveau considéré, ces facteurs sont :

- l'unicité de commandement ;
- la permanence du commandement dans le cadre des liaisons numérisées avec leurs redondances ;
- la liaison avec les alliés et les autres composantes d'armées, et en particulier l'armée de l'air ;
- la coordination 3e dimension (3D) au dessus de l'espace de manœuvre ;
- le renseignement et la gestion de l'information ;
- la capacité de manœuvre pour créer des rapports de force favorables ;
- la cohérence de la manœuvre ;
- la structure quaternaire procurant la plus grande souplesse dans l'action ;
- la constitution d'une réserve ;
- l'organisation, la coordination et la combinaison des appuis feux de toute nature ;
- l'organisation du terrain ;
- la capacité de réversibilité d'un mode tactique à un autre ;
- le soutien logistique et son adaptation à la manœuvre procurant une aptitude à durer.

1.2. LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DES FORCES TERRESTRES ET LEURS COMPOSANTES

Il faut produire, à tous les niveaux tactiques, l'effet nécessaire (contraindre l'adversaire, contrôler le milieu, et influencer les perceptions) tout en disposant de moyens d'agir (commandement, soutien). C'est pourquoi les forces terrestres sont organisées en fonctions opérationnelles correspondant chacune à des

effets distincts. La combinaison de ces fonctions opérationnelles et la prise en compte des spécificités d'un théâtre ou d'un type d'engagement se concrétisent par le processus de génération de force qui dose les volumes et proportions des différentes composantes de la force et détermine leur articulation, pour mettre à la disposition du chef d'état major des armées une composante terrestre constituée de capacités répondant à un engagement particulier.

1.2.1. Les fonctions-clés interarmées

« Les fonctions opérationnelles interarmées assurent la combinaison dynamique des capacités opérationnelles en vue d'exercer un rôle particulier contribuant à l'action militaire[4] ». Parmi ces fonctions, quelle que soit la nature de l'engagement, l'action conjointe des forces armées suppose toujours la maîtrise des quatre fonctions-clés, étroitement liées, que sont « commander », « maîtriser l'information », « opérer » et « soutenir ». Ces fonctions-clés se déclinent en fonctions opérationnelles spécialisées, en particulier, les fonctions opérationnelles spécifiques à chaque composante.

La fonction-clé « commander » assure la synergie des autres fonctions-clés « opérer », « soutenir » et « maîtriser l'information ». Cette dernière contribue également à l'alimenter. Elle recouvre les attributions du commandement opérationnel. Elle permet d'engager et de manœuvrer les capacités d'action militaires dans des champs physiques, humains ou immatériels, le plus souvent dans un cadre multinational et interministériel, afin de contribuer à la réalisation d'objectifs politiques permanents ou contingents.

La fonction-clé « maîtriser l'information » inclut la recherche et l'exploitation de l'information, c'est-à-dire l'acquisition de la connaissance, en particulier par le renseignement ; la gestion de l'information, en particulier sa diffusion et sa protection ; la dégradation des systèmes d'information adverses ; l'emploi opérationnel de l'information, en particulier par l'influence ; ainsi que sa communication, via la communication opérationnelle.

La fonction-clé « opérer » vise essentiellement à faire peser physiquement une menace sur l'adversaire, à l'affecter concrètement et à se soustraire à ses actions physiques. Elle met en œuvre principalement, en les combinant dans l'espace et le temps, les fonctions « projeter », « combattre », « se protéger » et « durer ». Cette fonction-clé constitue l'expression la plus concrète de l'action militaire et, par le combat ou son éventualité, en marque la spécificité.

[4] Définition donné dans la DIA 01 « Doctrine d'emploi des forces ».

La fonction-clé « soutenir » vise à fournir en permanence aux forces engagées, au niveau exigé par le commandement, les moyens, les ressources et les services indispensables à leur fonctionnement et à leur action. La fonction-clé « soutenir » s'articule en deux fonctions opérationnelles, la fonction opérationnelle « soutien logistique » et la fonction opérationnelle « administration militaire », qui regroupent elles-mêmes treize sous-fonctions, permettant aux forces de se déployer, vivre, agir, combattre, se remettre en condition et durer.

Si elles sont distinctes, ces fonctions-clés sont indissociables, tant dans la conception que dans la conduite de l'engagement. Le succès est obtenu par la synergie la plus judicieuse possible, assurée par la fonction-clé « commander », des autres fonctions-clés en vue d'atteindre l'état final recherché (EFR).

Le tableau joint illustre ce classement qu'il faut considérer comme la contribution **dominante mais non exclusive** des composantes aux fonctions opérationnelles, et des fonctions opérationnelles aux fonctions-clés interarmées.

C'est ainsi que la composante guerre électronique, dépendant à la fois de la composante renseignement et de la fonction appui, est décrite dans cette dernière acception, sans aucunement préjuger de la première.

INTERARMÉES	FORCES TERRESTRES	
4 FONCTIONS CLÉS	8 FONCTIONS OPÉRATIONNELLES	24 COMPOSANTES
	Universelles	
	COMMANDEMENT	Commandement
		États-majors et tecniques d'EM
COMMANDER	APPUI AU COMMANDEMENT	SIC
		Soutien de QG
	RENSEIGNEMENT	Renseignement
		Géographie
		Météorologie
	D'Engagement	
	CONTACT	Combat embarqué
MAÎTRISER L'INFORMATION		Combat débarqué
		Aérocombat
	APPUI	Génie
		Feux indirects
		Défense Sol Air
		Guerre électronique
	ACTIONS SUR LES PERCEPTIONS ET L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL	Coopération civilo-militaire
OPÉRER		Opérations militaires d'influence
		Communication opérationnelle
	APPUI À L'ENGAGEMENT	Appui mouvement
		Appui à la mobilité des blindés
		NRBC

	Universelles	
SOUTENIR	LOGISTIQUE	Maîtrise des flux
		Maintien en condition des matériels
		Soutien du personnel
		Soutien au stationnement

1.2.2. Les fonctions opérationnelles terrestres

En interarmées, la DIA 01 donne une définition de la fonction opérationnelle qui peut être retranscrite au niveau terrestre : « combinaison dynamique d'une ou plusieurs capacités opérationnelles en vue d'exercer un rôle particulier contribuant à l'action militaire ».

S'agissant de l'armée de Terre française, les différentes fonctions opérationnelles terrestres ne sont pas nécessairement homogènes en volume. On distingue 8 fonctions opérationnelles terrestres articulées en deux grandes familles :

- les **fonctions opérationnelles dites d'engagement** ayant pour objet de produire des effets militaires sur le milieu et/ou l'adversaire : « Contact », « Appuis », « Appui à l'engagement », et « Actions sur les perceptions et l'environnement opérationnel » ;
- les **fonctions opérationnelles terrestres dites universelles** indispensables à leur mise en œuvre : « Commandement », « Appui au commandement » « Renseignement » et « Logistique ».

1.2.3. Les composantes[5]

Par composante, on entend un ensemble d'éléments de forces disposant d'équipements, de capacités et d'aptitudes spécifiques leur permettant de produire sur le milieu et/ou sur l'adversaire un effet militaire qui leur est propre. La composante regroupe des structures, des effectifs, des équipements, des compétences voire des procédures ayant une finalité commune en termes d'effets à produire[6].

24 composantes concourent à l'action des forces terrestres.

[5] Il faut éviter toute confusion avec la doctrine interarmées : ce terme de composante utilisé dans son acception de « partie de » n'a strictement rien à voir avec les « composantes d'armée » terrestre, aérienne et maritime.
[6] Dans certains cas, notamment pour les fonctions « contact » et « appui », cette notion recouvre totalement l'ancienne notion d'arme, de métier ou de spécialité.

FONCTION COMMANDEMENT

La fonction commandement regroupe l'ensemble des ressources humaines, des attributions, des structures, des procédures et des équipements permettant au chef de :

– mobiliser les ressources disponibles ;

– planifier l'emploi des forces affectées, les organiser, les diriger, les coordonner et les conduire en vue d'accomplir la mission confiée, puis d'en évaluer le degré d'accomplissement ;

– disposer des outils nécessaires au travail d'état-major et à son soutien.

a/ Commandement

Prérogatives et attributions du chef, incluant les phases décisionnelles du processus d'élaboration des ordres, l'exercice de l'autorité ; en bref le caractère unique et personnalisé (mais non isolé) du commandement.

b/ Etats-majors et techniques d'état-major

Ce sont les personnels, structures et procédures des états-majors opérationnels nécessaires au chef interarmes pour concevoir sa manœuvre, élaborer ses ordres, planifier, conduire puis évaluer l'action.

FONCTION APPUI AU COMMANDEMENT

La fonction appui au commandement regroupe l'ensemble des moyens physiques et humains permettant aux autorités de commander et aux états-majors de fonctionner et de communiquer.

c/ Systèmes d'information et de commandement

La composante systèmes d'information et de commandement intègre le personnel, les équipements, l'organisation, les procédures, les liaisons et les éléments de doctrine, dans un ensemble destiné à fournir aux autorités et à leur état-major, les données nécessaires, dans les délais requis, pour planifier, conduire et contrôler leurs activités.

d/ Soutien de quartier général

La composante soutien de quartier général intègre les personnels, l'organisation, les équipements et les éléments de doctrine dans un ensemble destiné à offrir aux autorités et à leur état-major, la structure nécessaire à l'exercice du commandement et garantissant au quartier général une aptitude à manœuvrer, à durer et à assurer sa sûreté immédiate.

FONCTION RENSEIGNEMENT

Précédant, accompagnant et prolongeant toute action, la fonction renseignement contribue à l'évaluation permanente des risques et des menaces par l'exploitation des informations relatives à l'adversaire, ainsi qu'au milieu physique et humain. Elle permet d'éclairer la décision du commandement sur :

- les buts à atteindre,
- la conception de sa manœuvre,
- les conséquences sur les adversaires et le milieu physique et humain de la manœuvre.

e/ Renseignement

Le fonctionnement du renseignement s'organise autour de la notion du cycle du renseignement dont les phases successives s'enchaînent : orientation, recherche, exploitation et diffusion. Si l'orientation et l'exploitation sont en grande partie du ressort des états-majors de différents niveaux, la recherche de l'information est effectuée par différentes unités, spécialisées ou non, organisées selon leur métier. *In fine,* sa diffusion irrigue tant les échelons supérieurs que subordonnés.

f/ Géographie

Métier qui regroupe les structures, effectifs, moyens et procédures dédiés au recueil de l'information géographique, à l'appui et au soutien géographique des états-majors et unités, en particulier par la réalisation et la fourniture de produits géographiques et cartographiques. Intégrée à la fonction renseignement, cette composante en tire son caractère universel.

g/ Météorologie

Composante de la fonction renseignement qui regroupe les structures, effectifs, moyens et procédures dédiés à l'appui météorologique des opérations. Son rattachement à la fonction renseignement est purement fonctionnel, et ne correspond à aucune réalité organique.

FONCTION CONTACT

La raison d'être de la fonction contact est de prendre l'ascendant sur l'adversaire par une combinaison de mouvements tactiques et d'application de feux. La notion de contact n'est pas liée à une localisation géographique particulière, ni à un échelon adverse déterminé.

h/ Combat embarqué

Part essentielle de l'action des unités blindées, il permet l'action décisive et brutale, le combat de rencontre, les actions de reconnaissance et de renseignement, dans les milieux ouverts en particulier, sur de grandes distances et à des rythmes rapides. Favorisant le contrôle de vastes étendues, les unités blindées se caractérisent par des capacités de choc et de puissance. Et ce par le feu direct, la mobilité, la vitesse et la protection, offrant ainsi au chef tactique réversibilité, gradation des effets et changement de posture immédiate.

i/ Combat débarqué

Part essentielle des actions de l'infanterie, il permet la conquête du terrain ou sa défense, le contrôle du milieu dans la durée, la destruction ou la capture de l'ennemi dans les zones difficiles et l'action au contact des populations.

j/ Aérocombat

Intégration des tactiques, des missions et des modes d'action aéromobiles à la manœuvre terrestre en combinaison avec les autres composantes de la fonction contact. L'aérocombat confère au chef interarmes vision, mobilité, réactivité, réversibilité et gradation des effets participant pleinement à la surprise tactique proche du sol, à la prise et reprise de l'initiative. Afin de garantir l'optimisation de moyens comptés, l'aérocombat doit être pris en compte dès la phase de conception de la manœuvre interarmes, et intégrer les unités aéromobiles au niveau de commandement le plus adapté.

FONCTION APPUIS

La fonction appuis regroupe, sous la forme d'application de feux indirects, d'aménagement du terrain ou de guerre électronique, toute l'aide qui peut être apportée aux formations de contact dans l'exécution de leurs missions.

Cette notion d'appui – au sens fonctionnel du terme – est à différencier de la position d'une unité de la fonction contact « en appui de », ce qui constitue un terme de mission (anciennement « en soutien », *cf.* TTA 106).

k/ Feux indirects

Ensemble des appuis feux délivrés par des armes terrestres à trajectoires non tendues au profit d'une force terrestre, les feux indirects produisent des effets sélectifs sur l'adversaire dans le cadre de la préparation ou de la conduite d'une manœuvre.

l/ Génie

Ensemble des actions conduites par des unités et moyens dédiés à l'appui direct de l'engagement des unités de contact, par effet direct sur le terrain et/ou l'adversaire : outre son rôle d'appui général, le génie offre une capacité spécifique de participation au combat de contact et d'acquisition de renseignement terrain qui lui est spécifique.

m/ Guerre électronique

En appui des unités, et engageant des moyens et des compétences dédiés à l'utilisation et l'exploitation du spectre électromagnétique, la guerre électronique accomplit des missions de surveillance, d'attaque et de défense électronique.

n/ Défense sol-air (DSA)

Composante qui regroupe les activités menées à partir du sol, dans le cadre de la défense aérienne, contre des vecteurs adverses évoluant dans la troisième dimension. Cette composante vise à contribuer à la liberté d'action de la force terrestre par la protection directe d'une unité ou d'un site, et par la contribution à l'attrition des moyens aériens adverses.

FONCTION ACTIONS SUR LES PERCEPTIONS ET L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Ensemble des actions intentionnelles qui cherchent à exercer des effets directs ou indirects sur les perceptions, c'est-à-dire celles qui concourent à coopérer, à influencer et à communiquer. Au plan tactique, elles coordonnent essentiellement les trois composantes suivantes :

o/ Coopération civilo-militaire (CIMIC)

La coopération civilo-militaire vise à améliorer l'intégration de la force dans l'environnement humain de l'engagement afin de faciliter l'accomplissement de sa mission, le rétablissement d'une situation sécuritaire normale, et la gestion progressive de la crise par les autorités civiles locales (administration, action humanitaire, reprise économique ...).

Les objectifs de la CIMIC visent notamment à :

- atteindre des objectifs politiques en facilitant la coordination entre les différents acteurs civils et militaires et en établissant des liaisons permanentes aves les autorités civiles chargées de la crise ;
- renforcer l'action militaire en facilitant l'acceptation de la force par un environnement civil complexe et en fournissant une expertise du milieu civil aux autres fonctions opérationnelles ;
- accélérer la sortie de crise en fournissant un appui aux acteurs civils afin que ceux-ci puissent assumer au plus tôt leurs responsabilités ;
- préserver les intérêts nationaux en garantissant la prise en compte légitime de nos intérêts et en préparant l'action des acteurs civils français.

p/ Opérations militaires d'influence (OMI)

Les OMI représentent la seule fonction contributrice relative aux actions d'influence. Elles regroupent l'ensemble des activités dont l'objet est d'obtenir un effet sur les comportements d'individus, de groupes ou d'organisations (info-cibles) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs politiques et militaires. Elles emploient des moyens qui ne font pas nécessairement appel à l'usage de la force ou à l'exercice de l'autorité.

q/ Communication opérationnelle (COMOPS)

La COMOPS vise à garantir une perception de l'action de la force susceptible d'une part d'en assurer la compréhension et le soutien par l'opinion, et, d'autre part, de faciliter l'action militaire par la contribution à la création d'un environnement favorable.

Elle répond aux finalités suivantes par ordre de priorité :

– faire adhérer les opinions publiques internationales et nationales ;
– maîtriser l'environnement médiatique des forces armées en opération ;
– accompagner localement l'action des forces armées sur le théâtre ;
– soutenir le moral des forces engagées ;
– affirmer le rôle de la France sur la scène internationale.

FONCTION APPUI À L'ENGAGEMENT

La fonction appui à l'engagement regroupe les appuis spécifiques ne portant pas directement sur l'engagement, mais destinés à faciliter celui-ci, notamment en amont de la phase décisive.

r/ Appui aux mouvements

Il s'agit de l'ensemble des actions réalisées par les unités de circulation en vue d'appuyer tous les déplacements effectués par voie routière dans le cadre de la projection et de la conduite de la manœuvre sur un théâtre d'opération.

s/ Appui à la mobilité des blindés

Il s'agit de l'ensemble des actions réalisées par les unités d'appui à la mobilité des blindés visant à appuyer la mobilité stratégique, opérative ou tactique des blindés afin de réaliser une économie de potentiel humain et matériel, une bascule d'effort d'un point à un autre du théâtre ainsi que l'obtention d'un rapport de force localement favorable.

t/ Défense NRBC

Il s'agit de l'ensemble des plans et des mesures permettant d'éviter ou de réduire les effets résultants de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes ou d'engins NRBC. Il peut s'agir aussi de prévenir ou de se protéger de l'émergence d'un danger secondaire dû aux effets d'une frappe amie ou de risques de rejet de substances industrielles dans l'environnement.

FONCTION LOGISTIQUE

La fonction logistique vise à donner aux forces terrestres, à l'endroit et au moment voulu, en quantité et en qualités voulues, les moyens de vivre, de combattre et de se déplacer. Elle permet également d'assurer le soutien santé du personnel ainsi que la maintenance des équipements.

u/ Maîtrise des flux

Il s'agit de l'ensemble des opérations de soutien logistique visant à garantir l'autonomie et la satisfaction du besoin des forces par une stricte définition et un suivi linéaire des ressources humaines matérielles et immatérielles.

v/ Maintien en condition des matériels

Cette composante consiste à assurer à chaque formation la disposition des matériels et équipements nécessaires à ses missions opérationnelles par la mise en œuvre des fonctions suivantes :

- entretien et réparation des matériels, équipements et systèmes d'armes ;
- récupération et évacuation des équipements et matériels amis, voire de l'adversaire ;
- organisation d'achats locaux si nécessaire.

w/ Soutien du personnel

Ensemble des opérations contribuant à maintenir la capacité opérationnelle du combattant dans les domaines administratif, juridique (contentieux), santé, soutien de l'homme, condition du personnel en opération, hygiène et sécurité en opération et protection de l'environnement.

x/ Soutien au stationnement

Cette composante consiste à maintenir, adapter, restaurer ou créer les infrastructures nécessaires aux hommes, aux matériels, à la production et à la diffusion d'eau, à la fourniture ou à la production d'énergie.

1.3. LES NIVEAUX TACTIQUES DE COMMANDEMENT ET D'EMPLOI

Le niveau tactique est celui où sont planifiées, conduites et exécutées les manœuvres aéroterrestres en vue d'atteindre les objectifs définis par le commandant de théâtre. La responsabilité globale de la conduite de la manœuvre tactique incombe, pour les forces terrestres, au commandant de la composante terrestre directement subordonné au commandant interarmées de théâtre.

La manœuvre tactique aéroterrestre, partie intégrante de la manœuvre opérative interarmées, vise à détruire, neutraliser ou contrôler les centres ou points névralgiques de l'adversaire : unités de combat, éléments réservés, appuis, poste de commandement et centres de télécommunications, points faibles de l'adversaire (zone non occupée dans le dispositif, zone logistique…). Elle vise également à tenir les points-clés du terrain permettant la surveillance, le renseignement, le contrôle du milieu et la neutralisation de l'adversaire par la manœuvre des feux et du mouvement.

Les unités interarmes se répartissent en plusieurs niveaux de commandement et/ou d'emploi :

– le niveau 1 : pouvant armer un Poste de commandement (PC) de corps de d'armée ou un LCC *(Land Component Command),* il possède l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action terrestre ;

– le niveau 2 : pouvant armer un PC de division ou un PCTIA (de type Guépard ou Neptune, sur le territoire national le cas échéant), il est niveau intégral et de synthèse de la manœuvre tactique à dominante terrestre ;

– le niveau 3 : arme un PC de brigade interarmes, il est niveau de conception de la manœuvre tactique interarmes ;

– le niveau 4 : s'applique au groupement tactique interarmes ou au groupement aéromobile le cas échéant (bataillon +) ;

– le niveau 5 : s'applique au sous-groupement tactique interarmes ou au sous-groupement aéromobile (compagnie +, ou escadron +, ou escadrille +).

Les sections/pelotons (notamment des armes d'appui) ou modules d'hélicoptères le cas échéant (niveau 6) et les groupes (notamment des armes d'appui), les engins blindés ou les patrouilles d'hélicoptères (niveau 7) ne sont pas à proprement parler des niveaux de commandement mais des échelons de mise en œuvre.

Tout en assurant par leur nature interarmes une certaine polyvalence des unités, cette composition interarmes est fondée sur un noyau dur constitué par une seule unité. Cela leur procure une dominante spécifique soit cavalerie blindée, soit infanterie, soit aérocombat.

1.3.1. Le corps d'armée (LCC) : niveau possédant l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action terrestre (niveau 1)

Le commandement tactique du niveau 1, assuré par le corps de réaction rapide France, possède la panoplie complète des moyens requis pour couvrir l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action aéroterrestre.

En fonction du cadre de l'engagement et de la composition de la force, le niveau 1 est en mesure de mettre sur pied un PC de corps d'armée (à 3 ou 4 divisions) ou de commandement de composante terrestre (LCC – *Land Component Command).*

1.3.2. La division : niveau de synthèse de la manœuvre tactique à dominante terrestre (niveau 2)

Le commandement tactique du niveau 2 est typiquement assuré par un état-major de force.

Le niveau 2 est capable de planifier l'engagement et de conduire la manœuvre d'une force qui peut atteindre le volume de trois ou quatre brigades dont une ou deux brigades alliées, pouvant être renforcé ou se situer dans un environnement interarmées.

En fonction du cadre de l'engagement et de la composition de la force, le niveau 2 est en mesure de mettre sur pied un PC de division ou un PCTIA – éventuellement réduit – du type « Guépard ».

L'état-major de force qui met sur pied le poste de commandement de niveau 2 est organiquement le plus haut niveau d'état-major opérationnel qui détient la totalité des fonctions opérationnelles de niveau tactique. Il dispose aussi des noyaux interarmées permettant d'assurer l'interface avec les commandements de composantes des autres armées qui pourraient être engagés.

A ce titre, il est le premier niveau de manœuvre complet, et ce quel que soit le volume de la force engagée.

1.3.3. La brigade interarmes : niveau de conception de la manœuvre tactique interarmes (niveau 3)

Le commandement tactique du niveau 3 est assuré par la brigade interarmes.

En opérations, la brigade est la grande unité interarmes de base, chargée de concevoir et de conduire les actions de contact (de combat et de relation avec le milieu) tout en coordonnant les actions des appuis dans sa zone d'action.

Elle ne dispose pas de capacités permanentes et organiques dans toutes les fonctions opérationnelles de niveau tactique (notamment soutien, CIMIC, opérations militaires d'influence) et possède une capacité de planification limitée à la manœuvre future. Pour y pallier lorsqu'elle doit agir de façon autonome, elle bénéficie de renforcements provenant du niveau 2. Elle est dans ce cas en mesure d'engager les fonctions opérationnelles nécessaires à la réussite de sa mission.

Elle peut également se voir conférer une capacité opérative, sous réserve de bénéficier de renforcements spécifiques. Devenue alors grande unité de circonstance, elle est constituée à la demande autour d'un noyau dur (structure permanente du « temps de paix ») pour réaliser une opération définie. Sa structure optimale en vue d'une manœuvre comprend 4 GTIA et deux formations d'appui.

D'un volume pouvant varier de 2 000 à 6 000 hommes, elle est engagée au sein d'une force nationale ou multinationale, en tant que force opérationnelle terrestre (FOT) ou comme grande unité terrestre subordonnée.

Ce niveau de commandement constitue d'une part le niveau de cohérence opérationnelle autour duquel s'organise l'armée de Terre, et d'autre part le premier niveau d'interopérabilité multinationale, les GTIA subordonnés demeurant strictement nationaux[7].

[7] Sauf cas exceptionnels.

1.3.4. Le groupement tactique interarmes : niveau de conduite de la manœuvre tactique interarmes (niveau 4)

Le GTIA constitue « l'élément tactique de base », capable d'obtenir un effet significatif dans le cadre d'une mission élémentaire donnée par la brigade. Il se compose d'un noyau dur provenant d'un régiment ou bataillon de la fonction opérationnelle « contact » qui lui confère sa dominante (combat débarqué, combat embarqué ou aérocombat) et sa cohésion. Il dispose obligatoirement d'unités ou éléments détachés d'autres fonctions opérationnelles[8].

Cinq principes régissent la constitution d'un GTIA :

– 1 : unicité du commandement,

– 2 : capacité à commander et à combattre dans la durée,

– 3 : intégration systématique des appuis (artillerie - génie),

– 4 : structure quaternaire[9],

– 5 : caractère strictement national du GTIA[10].

1.3.5. Le sous-groupement tactique interarmes : niveau d'exécution de la manœuvre tactique interarmes (niveau 5)

Unité cohérente de base d'exécution du combat interarmes, le sous-groupement tactique interarmes répond naturellement à l'impératif de complémentarité des capacités aux plus bas niveaux. Il se trouve au cœur de la manœuvre du contact.

Constitué pour un temps donné en vue de conduire une ou plusieurs actions, la composition du SGTIA (ou d'un sous groupement aéromobile [SGAM]) dépend des effets à produire, de la nature de l'adversaire et de l'environnement dans lequel il évolue. Il regroupe ainsi des sections, des pelotons et des détachements aux rythmes, aux équipements et aux modes d'actions différents,

---

[8] Dans le cadre de la génération de force, on préfère constituer un GTIA à partir d'éléments provenant de la même brigade organique. Ce principe de cohésion prévaut également dans la mesure du possible, en cas de constitution ou de réarticulation d'un GTIA en cours d'action. Une des composantes « contact » marque la dominante du GTIA. On parle alors de GTIA à dominante infanterie, cavalerie-blindée ou aéromobile.

[9] Structure préférentielle pour la réussite de la manœuvre, même si des contraintes diverses atténuent ce principe et ne permettent pas toujours de le respecter.

[10] *Ibidem.*

mais absolument complémentaires. C'est pourquoi, au-delà d'une simple coordination de moyens, la combinaison des effets impose au SGTIA/SGAM une véritable coopération tactique entre les acteurs de l'interarmes.

En effet, alors que le GTIA dispose d'un état-major, le chef du SGTIA, quant à lui et pour des raisons liées au cadre espace/temps limité de ses missions, conçoit et conduit avec un PC réduit une manœuvre interarmes.

Cinq principes président à la constitution des sous groupements tactiques :

– 1 : unicité du commandement,

– 2 : structure quaternaire,

– 3 : constitution autour d'un noyau de cohésion,

– 4 : combinaison infanterie - cavalerie blindée - aéromobilité,

– 5 : capacité à employer des appuis.

A la différence du GTIA, le sous-GTIA ne dispose pas organiquement d'une autonomie significative en termes de commandement, renseignement, appui intégré et soutien. Les renforcements qui peuvent lui être fournis consistent en des moyens physiques et humains (structure de commandement, de liaisons, effectifs, équipements, véhicules).

II. Modes tactiques[11]

A ce jour, les forces terrestres conçoivent leur manœuvre autour de quatre modes tactiques. Ils caractérisent un type d'action en fonction de la nature des effets à produire, sur l'adversaire ou sur le milieu. Il s'agit de l'offensive, la défensive, la sécurisation et l'assistance. C'est en principe au niveau opératif, si possible parallèlement à la génération de force, que le choix du mode tactique dominant est arrêté pour une opération donnée.

Le *continuum* des opérations (*cf.* FT 01 et 02) fait apparaître une variation de ces modes tactiques en fonction de l'évolution dans le temps et dans l'espace de l'intensité et de la violence des combats, et ce dans chacune des phases schématiques considérées.

2.1. LES MODES TACTIQUES PROPREMENT DITS

2.1.1. Le mode offensif

Ponctuelles et limitées à des phases de pics de violence, notamment lors de l'entrée sur le théâtre ou pour reprendre l'initiative, les actions offensives sont déterminantes pour emporter la décision.

2.1.1.1. Les principes des actions offensives

Au combat, si l'approche est directe, le succès est toujours obtenu par une action offensive. Même dans une posture défensive, toute opportunité ou occasion doit être saisie pour reprendre l'initiative par des actions offensives (cas de la contre-attaque).

L'offensive donne à l'attaquant des avantages considérables :

- le choix du moment et du lieu de l'attaque, ce qui doit provoquer la surprise ;
- la détermination des objectifs et des directions d'effort ;
- la maîtrise de la synchronisation et du rythme des actions.

[11] Les modes tactiques correspondent à ceux définis dans le FT 02.

Les forces terrestres sont équipées, organisées et entraînées pour accomplir fondamentalement des actions offensives.

2.1.1.2. Les buts des actions offensives

L'action offensive a pour but principal de prendre l'ascendant sur l'adversaire et de rendre inopérantes ses forces. Si elle se place dans le cadre d'une posture globalement défensive, elle permet de rompre une attaque adverse (contre-attaque) et de rétablir un dispositif cohérent.

Dans le cadre d'une action secondaire (action se portant sur une frange de l'adversaire non pris en compte par l'effet majeur), elle vise à détourner l'attention de l'adversaire du point d'application de l'effort.

2.1.1.3. Les modalités des actions offensives

Face à un adversaire identifié, l'action offensive se conduit au travers de phases dont l'enchaînement rapide est la condition *sine qua non* du succès :

– préparation et planification ;

– recherche du renseignement sur le terrain, l'adversaire et le milieu ;

– **prise de contact** confirmant ou infirmant les renseignements initiaux ;

– **désorganisation** initiale qui revient à affaiblir l'adversaire en réduisant la cohérence de son système défensif (capacité de commandement et de système de communication, de renseignement et de défense anti aérienne) et en ayant fait subir une première attrition à ses moyens de combat. Les lignes de communications qui relient les échelons de combat à leur soutien logistique constituent autant d'objectifs. L'ensemble des objectifs visant à la désorganisation du dispositif adverse est traité par :

  • des actions dans la profondeur (feux terrestres et interarmées, appui électronique et action des forces spéciales) ;

  • des manœuvres spécifiques comme la déception ;

– **percée** du dispositif adversaire sur les points faibles identifiés ou créés au cours de la phase précédente. Elle repose sur la surprise et peut être conduite par :

- une approche indirecte ou en souplesse, par l'enveloppement et le contournement ;
- une approche directe, en force, par pénétration, attaque frontale ou infiltration.

– **exploitation,** qui revient soit à la destruction mais le plus souvent à la neutralisation matérielle et immatérielle de l'adversaire. Quelle que soit sa nature, cette action porte toujours sur les points névralgiques de l'adversaire. Le facteur de succès fondamental de cette phase est le maintien du rythme de l'action afin de renforcer l'effet de sidération obtenu dans la phase précédente. Cet effet empêche l'adversaire de se ressaisir et est rendu possible par la relance rapide de l'action : notamment par l'engagement de réserves d'une part, et par coordination permanente des actions simultanées d'autre part. La neutralisation des points décisifs dans la profondeur est conduite soit par une succession de phases de la manœuvre sur les arrières adverses, soit sous la forme de raid ou de poursuite.

– **consolidation :** les forces peuvent adopter temporairement une posture défensive en vue de se prémunir d'une contre attaque adverse, de se réorganiser, avant de basculer vers une action défensive dûment anticipée et organisée, ou afin de reprendre une nouvelle action offensive, voire de se faire relever.

2.1.2. Le mode défensif

Si possible ponctuelles et limitées dans l'espace et dans le temps (surtout dans les engagements dynamiques), les actions défensives tactiques peuvent constituer un mode temporaire préalable à l'offensive, soit dans le même espace de manœuvre, soit dans un espace différent. Ce mode peut procéder de dispositions visant à s'opposer à une menace imprévue.

2.1.2.1. Les principes des actions défensives

A ce titre, l'action défensive n'est pas un but en soi. Elle peut constituer :

– une phase préliminaire à l'offensive ;

– une phase limitée dans l'espace et dans le temps d'une manœuvre offensive ;

– une action temporaire pour s'opposer à une menace adverse identifiée (ou s'en protéger) en vue de la relance d'une action offensive.

L'action défensive ne doit pas être une perte d'initiative. Elle permet de bénéficier localement de l'avantage issu de l'inversion du rapport de force (offensive : 3 contre 1 ; défensive : 1 contre 3). En vue de conserver l'initiative, l'action défensive peut prendre généralement la forme d'une manœuvre de défense mobile de manière, au mieux, à imposer son rythme à l'adversaire.

2.1.2.2. Les buts des actions défensives

L'action défensive a pour but de :

– préparer les conditions favorables à la reprise de l'offensive ;

– neutraliser une force adverse en la piégeant dans le cadre d'une défense mobile ;

– interdire à l'adversaire l'accès d'une zone ou la conquête d'un objectif (défense de zone) ;

– dans le cadre d'une manœuvre offensive, économiser localement ses forces en vue de reporter son effort sur un autre point.

L'effort est porté soit sur la réduction de l'adversaire soit sur la conservation du terrain. Il est impératif de constituer une réserve importante de manière à réagir à une menace inopinée ou à mener une contre-attaque.

2.1.2.3. Les modalités des actions défensives

L'action défensive comprend trois aspects principaux combinés entre eux selon la situation :

– **installation** et **valorisation** pour optimiser l'avantage d'être déployé dans la zone d'engagement avant l'adversaire. Il faut :

- aménager le terrain ;
- déployer des dispositifs de renseignement et d'acquisition d'objectifs ;
- mettre en place un dispositif défensif échelonné dans la profondeur ;
- masquer et protéger ses propres points faibles.

– **affaiblissement** pour :

- contrarier les préparatifs adverses : par des actions de contre-renseignement, en se protégeant par le camouflage, la déception et l'organisation du terrain, en détruisant ou en neutralisant les moyens d'action dans la profondeur de l'adversaire ;
- briser le rythme de l'attaque adverse : par des réactions offensives brutales sous forme de contre-attaques et d'embuscades, l'application de feux dans la profondeur qui interdisent la relance de l'action, qui agressent les systèmes de commandement et d'acquisition adverses, notamment par la guerre électronique.

– **arrêt** pour interdire définitivement à l'adversaire la conquête de son objectif et se mettre soi-même en posture pour reprendre l'offensive. Cette manœuvre d'arrêt s'appuie sur un terrain favorable, fortement valorisé, permettant :

- le recueil de forces amies engagées dans la rupture de l'attaque adverse ;
- la concentration de feux amis et l'application de moyens de guerre électronique ;
- le débouché des forces réservées pour la contre-attaque.

2.1.3. Le mode sécurisation

Les unités tactiques interarmes peuvent être amenées à sécuriser des zones de dimensions variables notamment urbaines, et à porter assistance aux populations ou à des ressortissants. Il peut s'agir de la mission principale dévolue à la force ou d'une mission secondaire. Ce mode trouve toute sa place dans la phase de stabilisation décrite par le *continuum*.

2.1.3.1. Les principes des actions de sécurisation

Les actions de sécurisation visent tout particulièrement l'environnement humain et le milieu. L'effort est le plus souvent porté dans les champs immatériels. On vise à prévenir une escalade de violence ou à en atténuer les pics. La sécurisation passe par la dissuasion (persuader la population de l'inanité des actions violentes), le contrôle (maîtrise du milieu physique et humain) et la riposte (contre-rébellion).

2.1.3.2. Les buts des actions de sécurisation

La sécurisation a pour but principal de créer un environnement stable et sûr. Elle s'exerce soit au profit des populations civiles locales, soit au profit des unités militaires non directement combattantes (logistiques en particulier). Dans le cas d'un simple déploiement de forces, la sécurisation peut constituer le mode tactique choisi pour la phase initiale de l'action.

2.1.3.3. Les modalités des actions de sécurisation

Les modalités sont évolutives en fonction de la situation générale :

– la **dissuasion** vise à montrer sa force et sa détermination dans le but de persuader l'adversaire ou les forces en présence que le recours à la force serait vain pour eux. Elle repose sur une capacité de riposte immédiate, ostensiblement mise en évidence à travers le comportement des unités de la force, leurs démonstrations éventuelles, et par des campagnes d'information déterminées et ciblées ;

– le **contrôle** du milieu physique et humain et du spectre électro magnétique vise à maîtriser l'espace terrestre imparti, ce qui s'y dit, ce qui s'y passe et ce qui s'y prépare afin d'agir préventivement ou de réagir. En fonction du degré de sécurisation recherché, ce contrôle peut être local, zonal (étendu aux intervalles), ciblé sur certaines menaces particulières ou certaines activités jugées prioritaires, ou généralisé à l'ensemble physique, humain ou immatériel du théâtre ;

– la **riposte** : lorsque la dissuasion est inopérante ou contournée, que le contrôle s'avère localement insuffisant pour prévenir ou contenir une poussée de violence, la force de sécurisation doit être en mesure de riposter selon des modes d'action adaptés, comme la contre rébellion. La riposte exige sur une réactivité optimum en mesure de :

  - prendre à partie des éléments armés, les neutraliser au moins, les détruire au mieux ;
  - contrôler les mouvements de foules ;
  - sécuriser les axes et certains points vitaux ;
  - remplir des missions ponctuelles de sécurisation au profit d'autorités ou lors d'événements.

2.1.4. Le mode assistance

2.1.4.1. Les principes des actions d'assistance

L'assistance consiste à venir en aide à des populations victimes d'un conflit ou de catastrophes naturelles ou technologiques, et à participer à la reconstruction de l'Etat et/ou de son infrastructure. Les forces terrestres agissent en soutien des moyens locaux, interministériels nationaux ou multinationaux déployés sur le théâtre et non en primo intervenants.

2.1.4.2. Les buts des actions d'assistance

Recouvrer au plus tôt une situation se rapprochant le plus possible du *statu quo ante,* ou d'un état minimum de fonctionnement des institutions et de la gouvernance, de la sécurité et de la vie socio-économique locale.

2.1.4.3. Les modalités des actions d'assistance

En assistance, les forces terrestres entreprennent essentiellement des actions de secours, de conseil, de formation, d'information et de réorganisation/reconstruction. Ces actions relèvent principalement des fonctions opérationnelles d'environnement opérationnel, d'appuis (Génie) de logistique et d'administration.

2.2. CARACTÈRES SPÉCIFIQUES DE CERTAINS ENGAGEMENTS

2.2.1. La zone urbaine[12]

Le dispositif non linéaire, l'imbrication des unités et la difficulté de localiser l'adversaire renforcent le besoin d'initiative aux plus bas échelons de contact en zone urbaine. Mais la coordination de l'ensemble des actions et des appuis exige une centralisation appropriée. Les unités engagées en zone urbaine se heurtent à trois difficultés :

– techniques (observation, acquisition et localisation, navigation, délais de réaction et de déclenchement des feux, distances de sécurité des munitions, communications et liaisons) ;

[12] Compte tenu de la probabilité toujours croissante d'engagement dans ce milieu, son implication sur la manœuvre en termes d'impératifs et de contraintes fait l'objet de développements spécifiques dans les chapitres suivants consacrés à la description des fonctions opérationnelles.

– tactiques (imbrication des dispositifs, identification ami/ennemi, fractionnement des unités, préservation des civils et d'installations, rythme de progression et mobilité) ;

– psychologiques (conséquences des effets d'usure, de pertes et dommages collatéraux, des populations).

L'emploi des unités en zone urbanisée repose sur une structure interarmes jusqu'à des échelons tactiques assez bas (parfois jusqu'au niveau 6) afin de disposer d'outils de combat complets et assez polyvalents.

2.2.2. La zone montagneuse

Dans cet espace géographique particulier, les unités spécialisées « montagne », ou non spécialisées, sont confrontées à la restriction de leur liberté d'action et de leur capacité d'initiative si elles ne mettent pas en œuvre quelques principes simples et essentiels.

Pour prendre l'ascendant sur l'adversaire en terrain montagneux, il faut s'affranchir des contraintes liées au milieu et chercher encore plus qu'ailleurs à conserver la mobilité tactique et la capacité à surprendre l'adversaire. A cet effet, deux principes spécifiques permettent de conserver cette capacité : la domination et l'ubiquité. Le principe de domination exige en particulier l'utilisation des points hauts du relief et de la troisième dimension. Le principe d'ubiquité, quant à lui, consiste simultanément à faire peser une menace omnidirectionnelle sur l'adversaire, à l'amener à engager sa réserve au mauvais endroit dans un compartiment de terrain cloisonné, et à concentrer ses efforts pour emporter la décision sur un point faible du dispositif adverse.

Au préalable, il convient d'avoir à l'esprit quelques idées forces sur les facteurs de succès en montagne à savoir, outre la rusticité et la capacité à durer, la préservation de la force contre l'usure, l'utilisation opportune des faiblesses de l'adversaire et – encore plus que dans les autres milieux – l'audace tactique qui permet de transformer toute contrainte en atout.

2.2.3. La zone désertique

Le milieu désertique, quel qu'il soit, présente d'un point de vue militaire un certain nombre de traits permanents propres à ses exigences physiques et climatiques mais aussi à ses habitants, adversaires ou non. L'anticipation fondamentale des besoins vitaux des combattants et des contraintes techniques, sur le matériel et sur l'emploi des armes, constitue un facteur fondamental.

Cinq aspects spécifiques du milieu désertique et semi-désertique sont à considérer :

– les rigueurs du climat (par exemple, l'extrême chaleur, les vents de sable desséchants, et les amplitudes thermiques nuit/jour, parfois des pluies torrentielles, etc.) ;

– la nature des reliefs et des sols (couloirs de mobilité, cheminements naturels, voire points de passage obligés, selon la qualité des infrastructures routières) ;

– l'hétérogénéité d'espaces de manœuvre étendus autorisant de larges débordements, impliquant un combat non linéaire avec des zones lacunaires ;

– le caractère vital de l'eau pour l'homme (son volume conditionne la manœuvre logistique et donc, la manœuvre tout court) ;

– les points clés que constituent les zones habitées et les grands axes de communication.

2.2.4. Le milieu forestier

Il présente d'un point de vue militaire un certain nombre de traits permanents propres à ses exigences physiques et climatiques mais aussi aux adversaires susceptibles de s'y trouver.

Les localités y représentent l'essentiel des zones de confrontations. Souvent situées au bord des fleuves ou de leur embouchure, elles sont en général isolées et souvent accessibles par une voie routière unique et/ou par voie fluviale. Comportant des points sensibles nombreux et vulnérables, elles constituent des zones favorables aux opérations de subversion.

Le réseau routier est souvent peu dense. Il peut même se limiter à des voies routières rapidement dégradées par les conditions climatiques. Ces voies de communication offrent des vues et des champs de tir en enfilade bordés de végétation et cloisonnent étroitement la manœuvre des véhicules. La manœuvre à pied hors des axes se heurte très rapidement à des problèmes d'orientation.

2.2.5. Les actions dans la profondeur adverse

Même au niveau tactique, les zones d'action et d'intérêt des grandes unités se sont agrandies. Bénéficiant d'une allonge jusqu'alors inconnue, les moyens de feux par saturation peuvent délivrer des feux (LRU) à une portée double de celle communément admise.

En matière de renseignement, les unités de recherche profonde ont la capacité de s'infiltrer dans la profondeur du dispositif adverse. Sur la base de renseignements fournis par les drones, les unités de l'ALAT et celles de la cavalerie blindée peuvent agir sur l'échelon arrière adverse, par contournement du gros de son dispositif et/ou par infiltration.

2.2.6. Les opérations amphibies

Les opérations amphibies consistent à employer des forces terrestres spécialisées transportées par navires. Elles sont caractérisées par la définition d'une zone d'opérations amphibies[13] temporaire dans laquelle le commandant des forces maritimes amphibies[14] a les prérogatives d'un commandant de composante pour la conduite et la coordination de l'ensemble de l'action maritime, terrestre et aérienne. Elles se terminent par la dissolution de l'AOA, soit par le transfert d'autorité des troupes formées à terre au commandant des forces de débarquement terrestres[15], soit par le rembarquement des troupes.

En général, les opérations amphibies sont une alternative à la création d'une base terrestre ou le moyen d'entrer en premier pour en conquérir une. Les capacités nationales actuelles restreignent cependant leur emploi à des côtes faiblement ou pas défendues. Les opérations amphibies doivent généralement être conduites sous une protection aérienne et navale et précédées d'actions préparatoires (neutralisation des défenses et des mines ennemies, renseignement, etc.).

En dehors du cas classique d'un débarquement de troupes, les opérations amphibies visent aussi des actions allant du raid à partir de la mer, sur la côte ou dans la profondeur, au transport opérationnel vers un port ou une plage sûre, à des missions à caractère humanitaire sur le littoral et au soutien à partir des bâtiments de forces déjà débarquées. Dans ce dernier cas, l'intérêt du soutien embarqué est de limiter à son minimum l'empreinte au sol ou les coûts d'installation à terre, quand par exemple, l'opération est d'une durée limitée. Compte tenu des moyens nationaux disponibles, ces actions sont en général limitées dans le temps.

---

[13] *Amphibious Operations Area* - AOA.
[14] *Commander Amphibious Task Force* - CATF.
[15] *Commander Landing Force* - CLF.

2.2.7. Les opérations aéroportées (OAP)

L'aspect aéroporté de certaines opérations vise notamment à :

– agir en souplesse et souvent dans l'urgence ;

– faciliter le déploiement d'une force plus importante par saisie initiale et protection, d'une tête de pont ou d'une zone aéroportuaire, par recueil de renseignement en territoire ennemi, etc. ;

– couvrir, appuyer ou soutenir la manœuvre générale : on parle alors d'OAP intégrée. L'OAP s'insère au sein d'une campagne et contribue à la réalisation de l'idée de manœuvre. L'engagement aéroporté implique des éléments constitutifs des composantes engagées dans une opération plus large. Il n'en constitue qu'une phase conformément à la planification.

Les types de missions peuvent être les suivants : conquête d'un point de passage ; saisie et contrôle de points clés ; création d'un climat d'insécurité dans la profondeur du dispositif ennemi ; protection, couverture ou renforcement d'un dispositif militaire ou civil.

Si l'OAP est autonome, elle est aussi forcément de durée et d'ampleur limitées (volume maximum d'un GTIA). Elle recouvre la globalité de l'opération conduite. La composition et l'articulation de la force d'intervention privilégient la rapidité de réaction et l'efficacité opérationnelle. Ces deux qualités sont recherchées dès la phase de planification. Les types de missions peuvent être les suivants : coup de main, mission humanitaire, évacuation de ressortissants, etc.

2.2.8. L'engagement au contact des foules (ECF = PF + CF)

2.2.8.1. Généralités

La protection contre la foule (PF) qualifie l'ensemble des mesures de sauvegarde permettant à tout personnel ou unité constituée de préserver son potentiel de combat face à la menace inopinée d'une foule censée s'opposer directement à l'exécution de sa mission et/ou manifestant son hostilité à la Force ou aux personnes et biens placés sous sa responsabilité.

Le contrôle de foule (CF) représente une capacité regroupant l'ensemble des missions et des procédés permettant aux forces terrestres de s'opposer activement, au juste niveau et dans une logique de réversibilité, à une foule

potentiellement hostile. Conduit exclusivement en opérations extérieures et par des unités qui ont été spécialement formées et équipées, le CF permet de faire face à l'ensemble du spectre des menaces, individuelles et collectives, générées par les foules locales. Le contrôle de foule incombe aux forces terrestres lorsque les structures locales, policières et judiciaires sont absentes, insuffisantes ou défaillantes.

2.2.8.2. Les cinq principes-clés

Dans le cadre de l'engagement au contact des foules, la Force doit impérativement respecter les cinq principes suivants : impartialité, lisibilité, réactivité, gradation, réversibilité.

➲ Impartialité

L'action des unités doit apparaître légitime, juste et impartiale aux yeux des populations concernées. Ce principe, difficile à respecter dans les faits, nécessite une grande vigilance de tous les échelons de commandement car des parties antagonistes peuvent rechercher (par le biais de foules « dirigées ») un soutien à leur cause, n'hésitant pas au besoin à compromettre la Force. L'impartialité n'est cependant pas la neutralité dont elle se distingue par l'attitude active et objective de la Force pour appliquer les termes du mandat reçu.

➲ Lisibilité

Les facteurs psychologiques sont déterminants pour le déroulement des opérations. Le chef militaire doit s'efforcer d'établir un rapport de force psychologique qui lui soit favorable. Selon la situation du moment et de la sensibilité de la population, le chef agit à la fois sur :

- le « langage » de la tenue : le type de la tenue des soldats est souvent un signal clair adressé aux populations ;
- les équipements et les armements détenus ou non, ostensiblement affichés ou non, qui permettent également d'afficher une posture, faite de détermination ou de volonté d'apaisement ;
- l'existence et l'affichage de réserves d'intervention (en particulier blindées), qui peuvent avoir valeur d'avertissement ;
- le choix des dispositifs (passifs, réactifs ou offensifs) qui permet de conserver ou de reprendre l'ascendant ;
- enfin, la distinction entre les armes à létalité réduite (ALR) et les armes létales qui doit être manifeste et apparente.

➲ Réactivité

Une force engagée au contact des foules doit disposer de réserves d'intervention pour faire face à des mouvements de foule sporadiques et inopinés. En raison de la nature volatile et imprévisible de la foule ainsi que du caractère déterminant des premiers instants de la confrontation, la capacité à réagir instantanément est cruciale.

➲ Gradation

Plus que dans d'autres types d'engagements, l'ECF exige une maîtrise fine de l'emploi de la Force. Cette maîtrise se traduit ici par un éventail de postures et de moyens permettant de graduer l'emploi de la force en fonction de la menace, et de limiter les risques d'escalade. Cette gradation améliore la liberté d'action du chef tactique. A ce titre, la mise en œuvre d'armement à létalité réduite peut s'avérer judicieuse, en conservant la mise en œuvre de l'armement létal en dernier recours.

➲ Réversibilité

Liée au principe précédent, la réversibilité permet de conserver d'emblée une capacité d'autoprotection et de réaction. Ce principe se traduit par des dispositifs et des équipements garantissant la supériorité locale tout en autorisant de brusques changements d'attitude et un retour dès que possible au niveau de tension bas. *A contrario,* la possibilité d'utilisation de la force létale doit de toute façon être envisagée lors de tout emploi d'ALR.

III. Les quatre fonctions universelles de la manœuvre terrestre

Commandement – Appui au Commandement – Renseignement – Logistique

Comme cela est indiqué dans le tableau du § 1.2.1, ce classement proposé demeure schématique et l'association fonctions-modes revient souvent à une combinaison des fonctions décrites ci-dessous.

3.1. LES DEUX FONCTIONS INTERDÉPENDANTES COMMANDEMENT ET APPUI AU COMMANDEMENT

Le commandement est un enchaînement d'actes décisionnels consistant à :

- donner des ordres. Ceci suppose qu'ils soient préparés en suivant un processus de réflexion et de décision, qu'ils soient rédigés puis diffusés ;
- contrôler l'exécution en suivant et conduisant la manœuvre, en particulier en coordonnant l'action des unités subordonnées entre elles ;
- réorienter.

Les structures de commandement reposent sur une composition adaptée à l'opération ou à la mission et sur l'articulation des moyens des PC ou des états-majors opérationnels.

Le processus décisionnel comprend l'ensemble des étapes entre la réception de la mission et la diffusion des ordres nécessaires à son accomplissement. Il est rendu plus pertinent et grandement accéléré par la maîtrise de la numérisation de l'espace de bataille.

Les procédures ont pour objet, d'une part, de normaliser et de mettre en cohérence le travail et le fonctionnement des PC et des états-majors d'une force aéroterrestre aux différents niveaux tactiques et, d'autre part, d'aider à la prise de décision. L'interopérabilité permet le travail en coalition et facilite la coordination, voire l'intégration de forces d'armées différentes et d'autres nations dans le cadre d'opérations multinationales.

3.1.1. Les fonctions commandement, et appui au commandement, en mode offensif

La manœuvre offensive est marquée par des systèmes de PC mobiles et dispersés sur le terrain afin de suivre le rythme de cette manœuvre, en garantissant la permanence du commandement et la réduction des risques de destruction par l'adversaire. S'il est admis que les états-majors de niveau 1 n'effectuent généralement pas de bascule de commandement, les PC de niveau 2 à 5 doivent être capables d'effectuer des manœuvres de bascule, à une fréquence et avec des délais adaptés aux niveaux considérés.

Une manœuvre des PC peut s'opérer :

- soit en projetant un PC harpon précurseur du futur PC ;
- soit en s'appuyant sur un système de deux PC semblables qui se relaient tour à tour.

Ce dernier cas nécessite un dimensionnement accru en moyens SIC, afin de pouvoir faire évoluer l'architecture du réseau des communications (notion de « réseau de zone ») et ce, au rythme imposé par la manœuvre. Ces systèmes et l'organisation des réseaux doivent répondre à l'impératif de simplicité, de redondance et de modularité (passage d'un mode « réseau de zone » à un mode « lacunaire »).

Cela entraîne par cascade un besoin de sûreté dans la zone où évoluent les moyens SIC. Cela nécessite aussi des moyens accrus en soutien de quartier général, puisque les PC à soutenir et protéger sont plus nombreux et dispersés.

La durée de stabilité des PC prend en compte :

- le rythme et le phasage de la manœuvre ;
- la durée du processus décisionnel nécessaire à la conception et la rédaction d'un ordre pour une phase de manœuvre considérée y compris sa validation par l'échelon supérieur ;
- les contraintes tactiques et techniques liées au déplacement physique du PC.

3.1.2. Les fonctions commandement et appui au commandement en mode défensif

En manœuvre défensive, la manœuvre des PC s'avère de même nature qu'en offensive, mais les impératifs de sauvegarde sont davantage mis en exergue. La recherche de dispersion et d'échelonnement est alors primordiale afin de limiter les risques liés à une action de l'adversaire.

Comme en offensive, la stabilité des PC prend en compte :

- le rythme et le phasage de la manœuvre ;
- la durée du processus décisionnel nécessaire à la conception et la rédaction d'un ordre pour une phase de manœuvre considérée y compris sa validation par l'échelon supérieur ;
- les contraintes tactiques et techniques liées au déplacement physique du PC.

3.1.3. Les fonctions commandement et appui au commandement en mode sécurisation

Mode tactique qui s'inscrit dans la durée, la sécurisation est marquée pour la fonction commandement par :

- une grande stabilité des PC principaux ;
- souvent, un déploiement des PC en « dur » ;
- la rédaction d'un ordre d'opération (OPO) dont le cadre temps peut s'étaler sur la durée totale de la campagne, les ajustements et adaptations étant réalisées à l'aide d'ordres en cours d'actions (FRAGOs).

Dans ce contexte, les fonctions liées à la manœuvre ne gardent plus la même priorité. Les systèmes de commandement s'élargissent à tous les acteurs présents sur le théâtre ayant à agir au sein ou en appui de la force. L'architecture des SIC peut revêtir un caractère de complexité qu'il faut toutefois essayer de conserver à un niveau raisonnable et « commandable ».

Les actions de stabilisation se distinguent en principe par des PC uniques qui ne se dupliquent pas. Le schéma est généralement celui d'un PC principal, doté d'un moyen de projection (PC tactique ou PC dédié) pour une action ponctuelle. Ce cas de figure est globalement plus économe en moyens d'appui au commandement. L'architecture du réseau de télécommunications

est quasi-fixe. En revanche, les besoins en systèmes d'information à l'intérieur du PC principal sont beaucoup plus importants en raison de la présence de fonctions d'environnement.

La réduction du nombre de PC est souvent recherchée car elle diminue le nombre d'emprises à soutenir et à protéger, donc le volume des moyens requis pour le soutien de quartier général.

3.1.4. Les fonctions commandement et appui au commandement en zone urbaine

La zone urbaine se caractérise par deux éléments-clés : les infrastructures et la population. L'un comme l'autre sont un enjeu du conflit, à des degrés divers. S'agissant de la population (sauf cas d'évacuation volontaire ou provoquée), et pour les niveaux tactiques, elle en est aussi un acteur potentiel. La zone urbaine est donc le lieu privilégié de la manœuvre globale. Elle exige une action à la fois fine et forte, où le renseignement tient d'ailleurs une place privilégiée en intégrant la relation avec la population.

Préparées de la façon la plus élaborée (règles d'engagement et procédures d'identification en particulier), les actions tactiques sont conduites de façon décentralisée mais sans cesse coordonnée. Il faut maintenir en permanence une surveillance tous azimuts (notamment 3e dimension haut/bas) et préserver une capacité centralisée de réaction immédiate et puissante.

Décentralisation et coordination des missions s'imposent du fait du caractère cloisonné du terrain, où ordres et comptes rendus (CR) sont multipliés. Elles exigent que chaque échelon bénéficie d'une situation tactique de référence performante, au moins au plan de la cartographie et de la géolocalisation des entités amies.

La manœuvre est marquée pour les PC par les impératifs suivants :

- pour les échelons d'exécution, niveau 4 et 5 le plus souvent, déploiement préférentiel à l'intérieur de la zone urbaine ;
- pour l'échelon supérieur de conception, déploiement recommandé à l'extérieur de la zone urbaine.

La manœuvre des PC est simplifiée par un tempo des opérations assez modeste et par la mise à profit de l'infrastructure existante. Cela peut toutefois générer des impératifs en matière de sauvegarde, notamment en moyens de protection.

Au niveau 5 et en-dessous, l'effort est porté sur des moyens SIC adaptés à l'environnement urbain.

3.2. LA FONCTION RENSEIGNEMENT

Par principe, la fonction renseignement s'inscrit dans un cycle Orientation – Recherche – Exploitation – Diffusion qui consiste à satisfaire la connaissance et la compréhension du commandement tactique du niveau considéré sur la situation des forces en présence (RF) et sur l'environnement (RE). Orienté par le choix des efforts à fournir, le renseignement consiste à acquérir des éléments d'information par une manœuvre des capteurs (adaptée à leur échelon d'emploi), et à utiliser les informations recueillies pour appuyer la manœuvre tactique.

La fonction renseignement agit de façon intégrée à la manœuvre interarmes, avec une capacité à diffuser le renseignement en temps réel (pas uniquement centrée sur la fourniture d'objectifs aux appuis).

Une fois orientée, la fonction renseignement élabore sa manœuvre de recherche qui consiste à combiner dans le temps et dans l'espace, l'emploi des capteurs spécialisés et non spécialisés. La fonction renseignement élabore et diffuse les réponses aux besoins en renseignement exprimés par le chef tactique. Ce renseignement élaboré est ensuite diffusé vers les échelons subordonnés et supérieurs, et au sein de l'ensemble des cellules de l'EM.

S'inscrivant dès la planification dans le processus de prise de décision, la géographie fournit au commandement interarmes l'ensemble des informations lui permettant d'appréhender avec efficacité l'espace terrestre dans lequel la force évolue.

Indispensables à tout engagement opérationnel, le renseignement et la géographie accompagnent les opérations des forces terrestres jusqu'aux plus bas niveaux tactiques afin d'atteindre les objectifs en sûreté.

3.2.1. La fonction renseignement en mode offensif

Portant sur un ou plusieurs objectifs précis, la fonction renseignement nécessite une coordination et un effort déterminants en amont de toute action tactique. Elle appuie cette action, d'une part en identifiant le dispositif de l'adversaire et

en permettant d'anticiper sa manœuvre, d'autre part en fournissant en temps utile le renseignement de situation et d'objectif permettant la prise à partie de l'adversaire avec la compréhension la plus large du cadre de l'action.

Placés le plus tôt possible au sein du dispositif, des moyens humains (recherche humaine sans contact), de recherche par imagerie (drones, satellites, etc.) ou de guerre électronique (interception des fréquences et réseaux adverses), contribuent à identifier les efforts de l'adversaire et à localiser ses moyens de commandement et de logistique (C2 – Logistique). En amont de la manœuvre interarmes la fonction renseignement contribue à la localisation des moyens de renseignement adverses pour faciliter leur neutralisation ou leur destruction.

Durant l'action, le renseignement :

– contribue, si nécessaire, à surveiller un flanc ou des intervalles, afin de prévenir toute surprise ;
– facilite les actions de sûreté des lignes de communication et des moyens de soutien de nos forces, particulièrement si les élongations sont importantes ;
– apporte un appui particulier à la manœuvre des feux indirects (orientation, détection et acquisition des objectifs, observation des dommages…).

Dans le cas d'actions de déception, les moyens de renseignement, particulièrement la guerre électronique, contribuent à l'action et permettent notamment d'en mesurer l'efficacité.

3.2.2. La fonction renseignement en mode défensif

La fonction renseignement, par sa connaissance de l'environnement et de l'adversaire permet d'anticiper les actions de ce dernier.

Durant cette phase, elle doit :

– contribuer à cerner l'intention ou l'idée de manœuvre de l'adversaire (axe, zone ou domaine d'effort, articulation…) ;
– évaluer les actions potentielles de l'adversaire (modes d'actions en particulier) ;
– participer à la sûreté du déploiement (statique ou dynamique) et surveiller les flancs et les espaces lacunaires.

L'ensemble des moyens de recherche humains ou techniques peuvent être employés durant cette phase. Les moyens de recherche humaine sans contact (patrouille de recherche profonde) sont en mesure de renseigner dans la profondeur du dispositif de l'adversaire et d'évaluer ainsi son potentiel et sa manœuvre au fur et à mesure de son avancée.

3.2.3. La fonction renseignement en mode sécurisation

Sur le terrain, les unités spécialisées de renseignement apportent à toutes les autres composantes une connaissance approfondie et entretenue de la zone d'intérêt militaire qui induit un réseau de surveillance et d'alerte permanent, tout en permettant aux forces de conduire des actions dans la durée.

Elles participent également à la surveillance des espaces lacunaires non couverts par les unités, grâce aux moyens de recherche imagerie ou guerre électronique.

Dans ce mode tactique, l'effort en matière de renseignement se porte sur la population, car outre des objectifs militaires, l'ennemi peut avoir des visées politiques, économiques, culturelles et s'appuyer sur un réseau de type mafieux. La prise en compte des populations et de l'environnement social et économique représente un enjeu majeur. La recherche du renseignement impose donc un engagement conséquent et une mise en cohérence rigoureuse des capteurs humains, spécialisés ou non, au sein d'une manœuvre globale du renseignement.

3.2.4. La fonction renseignement en zone urbaine

En milieu urbain, l'infrastructure et la population favorisent la dissimulation de l'adversaire et de ses projets. Les moyens techniques de surveillance et d'observation se heurtent aussi physiquement à de nombreux masques dus au caractère compartimenté de toute zone urbaine, il est donc nécessaire de mettre tout particulièrement l'accent sur la manœuvre multicapteurs (guerre électronique, imagerie, radar). La troisième dimension constitue aussi un atout majeur dans ce domaine.

Le caractère cloisonné du milieu urbain nécessite des efforts importants de surveillance, reconnaissance et renseignement par capteurs humains en grande partie non spécialisés (unités de contact).

3.3. LA FONCTION LOGISTIQUE

La logistique, toujours intégrée à la manœuvre tactique, s'appuie, à l'instar des autres fonctions, sur les principes de la guerre. La mise en place d'une autonomie initiale suffisante s'inscrit dans le respect du principe de liberté d'action. L'entretien des niveaux de ressources sur le théâtre se conforme en outre aux autres principes de concentration des efforts et d'économie des moyens par le contrôle de l'emploi des ressources et leur gestion centralisée au niveau opératif. Pour toute manœuvre dynamique, l'effort logistique est toujours porté avant, puis après la phase d'effort de la manœuvre. Ce faisant, l'approche logistique est assez différente selon qu'on envisage un mode tactique offensif, défensif ou de sécurisation.

3.3.1. La fonction logistique en mode offensif

En phase offensive, il faut trouver un compromis entre la stabilité indispensable aux opérations de soutien, et une manœuvre sous forme de flux permanents sur les lignes de communication. Quelques principes doivent être retenus :

– en amont de l'action, l'autonomie initiale est maximale pour les unités chargées de l'effort (l'attaque le plus souvent) ;

– pendant l'action, l'effort logistique porte sur les moyens d'évacuation et le recomplètement en munitions et carburant. Si les élongations augmentent, la constitution de réserves logistiques avec des moyens de projection réservés (aérolargage, aérotransport) constitue un palliatif à la rupture éventuelle des lignes de communication ;

– avant, pendant et après l'action, la manœuvre logistique s'apparente à la manœuvre de PC par un jeu de bascule de dispositifs ou de déploiement de dispositifs temporaires.

3.3.2. La fonction logistique en mode défensif

La phase défensive peut être plus propice aux déploiements logistiques stabilisés. Si la profondeur d'un dispositif dynamique est importante, l'effort au profit des unités au contact portera sur la dotation en munitions et la constitution de stocks sur roues selon le principe d'allègement de l'avant. La priorité d'évacuation des matériels est alors réservée aux moyens et ressources réparables dans les délais prescrits. La constitution de plots logistiques répartis dans la profondeur peut être envisagée mais l'aspect sûreté de ces plots fera

alors l'objet d'une attention toute particulière en planification et pendant l'action. Dans le cadre d'une manœuvre plus statique, cet effort sera élargi aux moyens matériels d'organisation du terrain.

3.3.3. La fonction logistique en mode sécurisation

Le soutien logistique de ce mode sera essentiellement déterminé par l'organisation de la force (soutien national, emplacement du groupement de soutien d'entrée de théâtre, subordination). Un soutien zonal et, selon le cas, externalisé et/ou mutualisé est généralement mis en œuvre :

- la nation hôte peut éventuellement mettre à disposition des moyens techniques (transport, réparation), santé (hôpitaux d'infrastructure) ainsi que des ressources (produits pétroliers, énergie, vivres, etc.) ;
- la nation pilote de la coalition peut se voir chargée du soutien de l'ensemble de la force dans un domaine interopérable (essentiellement carburant, vivres ou transport spécifique) ;
- l'état du réseau de manœuvre (qualité, sûreté, nombre des itinéraires) contribue également à la qualité du soutien logistique sous toutes ses formes.

Face aux facteurs dimensionnants que sont les élongations et l'accessibilité aux secteurs des unités, un certain nombre de mesures logistiques pourront être adoptées :

- recherche d'une certaine centralisation des différentes chaînes de soutien ;
- nécessité de constituer des stocks (à terre et/ou sur roues) pour éviter les contraintes liées aux flux tendus et faire face à toute éventualité[16] ;
- mise en œuvre de marchés locaux et emploi des ressources en accord avec la nation hôte ;
- conservation centralisée d'un maximum de moyens logistiques disponibles dans un souci de réactivité, de réversibilité et de cohérence avec le niveau de maîtrise recherché ;
- externalisation de certaines fonctions ;
- prépondérance de la fonction HSO (hygiène et sécurité en opérations).

---

[16] Idéalement ces stocks seront des multiples du cycle de ciblage à 96 heures, conformément aux directives de planification de l'OTAN : AD 8070 *(alllied directive).*

3.3.4. La fonction logistique en zone urbaine

Le milieu urbain, toujours complexe, conditionne l'emploi des forces et leur soutien. Dans ce cadre, la problématique du soutien logistique consiste à :

– trouver le juste compromis entre une autonomie suffisante pour des unités souvent fractionnées et d'accès difficile, et le nécessaire allègement de l'avant qui doit conserver sa souplesse d'emploi ;

– conserver un équilibre entre une proximité nécessaire du déploiement logistique avec les forces engagées pour garantir une réactivité indispensable et assurer la protection des unités de soutien, davantage vulnérables, notamment sur les axes de communication ;

– prendre en compte dans la planification les besoins particuliers de la zone urbaine pour y adapter le soutien des unités de combat mais aussi éventuellement l'aide d'urgence à la population.

Pour cela, la logistique doit respecter un certain nombre de principes généraux indispensables à ce soutien spécifique :

– **adaptabilité :** les déploiements logistiques et leurs systèmes de commandement doivent respecter les mêmes principes que lors d'une opération en terrain ouvert (notion de TC2, TC1, détachement temporaire,…). Cependant, la situation locale étant parfois assez versatile, les groupements tactiques interarmes peuvent connaître des actions d'intensité variable. Dans ce contexte, les détachements logistiques doivent être souples et modulaires dans leur constitution afin de s'adapter rapidement à la manœuvre et réagir à l'évolution de la situation ;

– **légèreté :** les caractéristiques physiques du milieu urbain nécessitent des moyens logistiques légers et mobiles (suppression des remorques, pas de dépôt à terre, utilisation de la 3e dimension, …) ;

– **autonomie :** le cloisonnement du milieu urbain et l'imbrication des forces en présence peuvent entraîner l'isolement ponctuel d'une unité. Les groupements doivent avoir une capacité à durer et surtout à gérer leurs blessés. Pour cela, l'autonomie initiale des unités et leur soutien de proximité doivent être augmentés ;

– **sûreté :** les moyens logistiques sont particulièrement vulnérables en zone urbanisée, car moins mobiles que les unités du contact et souvent peu protégés. Ils constituent un objectif de choix pour un adversaire

cherchant un succès facile et des approvisionnements qui pourraient lui faire défaut. Des solutions de protection/sauvegarde doivent donc être trouvées dans la durée et la permanence.

Les modules logistiques de la composante terrestre peuvent en outre être appelés à assurer des missions en complément ou en substitution provisoire des autorités civiles locales ou des ONG. Cela concerne un soutien d'urgence avec le souci de passer le relais au plus tôt aux autorités en charge de la normalisation de la situation. La planification doit anticiper l'emploi de ces moyens logistiques dédiés à ces tâches parfois prioritaires en sus des moyens consacrés au soutien de la force.

IV. Les fonctions opérationnelles terrestres d'engagement

4.1. LA FONCTION CONTACT

4.1.1. Le combat débarqué

➲ En offensive

L'emploi des unités à dominante infanterie doit être privilégié en conformité avec la portée de ses armes lorsque le terrain est coupé et compartimenté. Ce terrain (montagne, forêts, zone urbaine…), est difficile de pénétration, il se caractérise par une intervisibilité réduite. Une dominante débarquée permet de s'affranchir en partie des contraintes liées à ce milieu difficile. Selon la dimension des compartiments, elle peut être chargée :

– soit de l'action principale : s'infiltrer, attaquer en souplesse et s'emparer de zones favorables ;

– soit d'une action secondaire : réduire les résistances dépassées, couvrir l'action principale.

Il s'agit dans tous les cas de mener une action de combat en agissant principalement contre un adversaire bien identifié, et ce avec un minimum de pertes amies. Le succès de ces actions est lié à la qualité de la préparation et à des équipements technologiquement plus avancés que ceux de l'adversaire. Il dépend en outre de la possibilité d'effectuer des frappes précises et puissantes, et du rythme d'exécution de la manœuvre, lié à la souplesse de l'articulation des unités ; le succès est également fonction de l'emploi judicieux de toute la palette des appuis mise à disposition du chef interarmes.

➲ En défensive

Sur un terrain favorable (montagneux, zones urbaines..) l'emploi des unités à dominante infanterie est privilégié, pour arrêter, ralentir ou harceler. En outre, possédant la capacité à tenir le terrain, les unités d'infanterie sont plus particulièrement aptes à mener des actions dans la durée, laquelle est souvent un caractère propre de la défensive. En terrain plus ouvert, elles peuvent être

utilisées dans une action secondaire, pour fixer l'échelon de l'adversaire sur lequel ne se porte pas l'action principale. Elles assurent ainsi la liberté d'action nécessaire à la force engagée. Le succès de ces actions repose notamment sur leur autonomie, que ce soit en moyens de combat ou en termes de commandement, d'appui et de soutien.

➲ En sécurisation

Les unités d'infanterie sont particulièrement aptes à contrôler le milieu dans la durée et dans l'espace, quels que soient la nature du terrain, les conditions météo, les autres contraintes du milieu physique et les impératifs liés à la protection de la population. La vaste gamme – et donc la complémentarité – de leurs armements et équipements permet une certaine polyvalence et un recours gradué à la violence. Par le volume de leurs effectifs, les unités d'infanterie peuvent agir en permanence au contact des populations ou de l'adversaire, leur permettant une action décentralisée. Dans ce contexte, lorsqu'il doit y avoir riposte armée appropriée, la spécificité des unités à dominante infanterie les rend les plus aptes à mener des opérations de contre-rébellion. Elles sont en outre capables d'assurer tant une protection locale au profit de la force et des acteurs civils chargés de la résolution du conflit, qu'une sécurité élargie afin de restreindre la liberté d'action des insurgés. Lorsque la situation est durablement stabilisée, ces missions cessent d'être spécifiques aux groupements à dominante infanterie.

➲ En zone urbaine

Les unités d'infanterie sont engagées de préférence dans les secteurs d'habitat dense, et sont préférentiellement articulées en sous-groupements renforcés de blindés, de génie et de mortiers lourds. Elles assurent une présence permanente dans les secteurs impartis à base d'unités mixées jusqu'aux plus bas échelons. Elles mènent toutes les missions offensives et défensives adaptées à l'espace cloisonné où elles sont engagées. D'une façon générale, les unités d'infanterie ont la capacité de reconnaître et de nettoyer certains réduits, d'occuper les points-clés désignés et de les tenir dans la durée.

4.1.2. Le combat embarqué

Les unités de combat embarqué sont centrées autour de la cavalerie blindée. Dans les engagements coercitifs de tout niveau, elles participent à la liberté d'action du chef interarmes (réactivité et réversibilité) et permettent d'emporter

la décision (précision et puissance des feux, contrôle du milieu en complémentarité du combat débarqué, maîtrise des dommages collatéraux et impact psychologique sur l'adversaire).

➲ En offensive

L'emploi des unités de la fonction « combat embarqué » est privilégié lorsque l'action est fondée sur le mouvement, la vitesse, la puissance, la profondeur et/ou la surprise. Agissant en avant et/ou sur les flancs de la grande unité, les unités blindées peuvent par elles-mêmes rechercher le renseignement par le feu ou l'observation. Elles sont particulièrement aptes à mener des actions de contre-reconnaissance. Une fois le renseignement acquis, les unités blindées de par leur puissance et leur protection, sont les seules à même à désorganiser un solide dispositif adverse en le perçant. Pour ce faire, elles utilisent alors au maximum leur mobilité pour déborder, contourner ou mener des actions de combat de rencontre. Elles sont à même d'exploiter à travers les points faibles existants ou créés ainsi que dans les intervalles du dispositif adverse pour atteindre des centres vitaux ou des points clés : cela permet de désorganiser ces dispositifs dans la profondeur. En cours d'action, les formations blindées peuvent inverser localement le rapport de force par des contre-attaques ou soutenir les unités infanterie par des feux directs puissants et précis. Mobiles, elles contribuent à la sûreté de la force dans les intervalles ou sur les arrières.

➲ En défensive

Les unités blindées sont prioritairement engagées, en préliminaire de l'action d'une grande unité en action de contre-reconnaissance. Lors de la phase d'effort, leur mode d'action préférentiel est la contre-attaque contre les unités ennemies. Elles peuvent être amenées à constituer un élément de réserve de la grande unité ou, pour l'échelon principal adverse, un piège sous forme de nasse. Comme dans l'offensive, les unités blindées contribuent à la sûreté de la force dans les intervalles ou sur les arrières.

➲ En sécurisation

Dans le cadre de la stabilisation, les unités blindées contrôlent de vastes zones sur lesquelles elles fournissent en permanence du renseignement de contact et de milieu. Présentes sur toute l'étendue de la zone d'engagement, elles attestent la liberté de circulation sur les axes et sont susceptibles d'intervenir rapidement et puissamment en tout point de la zone. Dans des actions

de contre rébellion, les unités blindées peuvent constituer un élément de réserve et d'appui direct des unités d'infanterie en terrain cloisonné, notamment lors de bouclages. Elles peuvent constituer l'élément chargé de l'action principale en milieu désertique ou semi-désertique.

➲ En zone urbaine

Outre un effet d'appui direct apporté par leur puissance de feu direct et précis, les unités blindées offrent des capacités de détection (jour et nuit) et de protection grâce à leur blindage. Elles sont employées préférentiellement dans les zones périphériques ou assez ouvertes et dans l'enfilade des axes, où elles tirent parti de toutes leurs capacités d'observation, de tir et de mobilité. Les groupements et sous-groupements blindés sont chaque fois que possible renforcés par des unités d'infanterie et du génie pour préparer, accompagner et prolonger leurs actions. Elles peuvent conduire dans certains cas (grands boulevards) et dans certaines conditions (renseignement préalable, guidage aérien par drones…) de puissants raids blindés qui désorganisent en profondeur le dispositif ennemi ou permettent de s'emparer de points clés.

4.1.3. L'aérocombat

Quel que soit le mode tactique considéré, l'emploi des unités d'hélicoptères ne s'entend qu'en étroite coordination et combinaison avec les deux autres composantes de la fonction contact.

➲ En offensive

L'emploi d'unités aéromobiles est caractérisé par une action en souplesse dans un environnement permettant de mettre à profit les caractéristiques majeures de l'hélicoptère (rapidité, rayon d'action ou précision). Ces unités agissent au sein de grandes unités en tant que pion de manœuvre. Leur action permet soit de prendre l'adversaire de vitesse pour le fixer et le cloisonner, soit de désorganiser son dispositif dans la profondeur (par la destruction adaptée d'objectifs majeurs. Cette action favorise grandement la conquête de points clés en combinant la rapidité de la manœuvre et la capacité à délivrer des feux précis et puissants).

➲ En défensive

Comme dans les actions offensives, l'emploi des unités aéromobiles est caractérisé par une action en souplesse dans un environnement permettant de mettre à profit les caractéristiques majeures de l'hélicoptère (rapidité,

grande mobilité et rayon d'action). Intégrée à la manœuvre terrestre, leur action permet de prendre l'adversaire de vitesse, de le canaliser et de l'affaiblir par des destructions partielles successives. Cette action permet aussi de désorganiser le dispositif adverse dans la profondeur en agissant sur son 2e échelon ou sa logistique.

➲ En sécurisation

Dans certaines conditions, la composante aérocombat peut contrôler et surveiller une zone. Elle renseigne et intervient avec les hélicoptères sur une zone étendue, notamment en héliportant un ou plusieurs sous-groupements. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'une zone lacunaire.

➲ En zone urbaine

Avec une capacité « tout temps » très appréciable, la composante aérocombat constitue un élément de réaction pouvant mener des assauts verticaux, appuyer les troupes au contact, appliquer des feux, renseigner et apporter de la logistique d'urgence. Son efficacité est conditionnée par le suivi en temps réel de la situation, l'identification des troupes amies et par des procédures adaptées. Privilégiant les actions à partir de la périphérie de la ville, les formations de la composante aérocombat sont aussi entraînées pour intervenir au-dessus de la zone urbanisée.

4.2. LA FONCTION APPUI

4.2.1. Les feux indirects

Participant en toute circonstance à la réalisation de l'objectif du chef interarmes, les moyens de feux indirects ont pour mission :

- en permanence, de contribuer à renseigner sur les forces adverses et leur environnement ;
- dès la mise en place des forces amies, de participer aux mesures de sûreté en faisant peser sur l'adversaire potentiel une menace permanente avec des déploiements pertinents ;
- dans les actions de combat, participant en priorité à la supériorité du feu :
  - d'appuyer les forces de mêlée en intervenant a priori en dehors de la zone battue par les armes à tir tendu afin d'y créer ou d'y rétablir un rapport de forces localement favorable ;

  - d'attaquer l'adversaire dans la profondeur tactique et dans les intervalles, par des actions de feux liées à l'engagement des forces de contact, ou éventuellement par des destructions/neutralisations dissociées des actions au contact ;

- de contribuer à l'action interarmées dans la profondeur opérative (renseignement et feux).

La priorité entre ces différentes missions est souvent décidée par le chef du niveau tactique le plus élevé, en fonction de la nature de l'engagement, du moment et des moyens feux qui y sont consacrés.

L'emploi des feux indirects est soumis à décision du chef tactique, aussi bien en phase de planification, que parfois en conduite.

➲ En offensive

Les feux indirects contribuent à :

- fournir un appui direct à l'ensemble des unités de contact en préparant et en accompagnant les reconnaissances et les attaques ;
- conquérir la supériorité des feux en neutralisant les bases de feux adverses (anti-char et artillerie) ;
- dans la profondeur, cloisonner et désorganiser le dispositif adverse ;
- selon la situation, participer à la couverture et/ou à la flanc-garde.

➲ En défensive

Leur rôle est de :

- fournir un appui direct aux unités au contact en dissociant l'échelon d'attaque adverse (chars/véhicules de combat d'infanterie) ;
- maintenir ou conquérir la supériorité des feux (base de feux anti chars et artillerie) ;
- neutraliser les moyens réservés ainsi que les postes de commandement ;
- accompagner les actions de défense dynamiques (freinage) et faciliter les relèves d'unités (destruction/neutralisation, aveuglement, éclairement, semonce).

➲ En sécurisation

Son rôle concerne l'appui direct des unités engagés en contre rébellion.

➲ En zone urbaine

Compte tenu des difficultés de liaison et des champs d'observation réduits, l'emploi de l'artillerie requiert une coordination avec les unités appuyées encore plus étroite qu'en zone ouverte. Les risques de dommages collatéraux imposent une maîtrise parfaite des effets des munitions, y compris leurs effets secondaires (incendies, ricochets, fumées stagnantes). En raison de la densité des feux, leur sécurité nécessite la maîtrise et le contrôle des trajectoires dans le cadre de la coordination 3e dimension, en privilégiant l'utilisation du « tir vertical ». L'emploi des mortiers et du lance-roquette unitaire (LRU) est privilégié dans le centre ville, les canons étant plutôt utilisés dans les zones d'approche et en périphérie. Compte tenu des difficultés d'observation, le recours aux moyens d'acquisition de la fonction renseignement s'impose dans bien des cas.

4.2.2. Le génie

Concourant en toutes circonstances à la réalisation de l'objectif du chef interarmes, le génie a pour missions :

- de contribuer à renseigner sur le milieu ;
- d'appuyer le déploiement des forces ;
- de contribuer à la sauvegarde-protection ;
- d'appuyer le combat de contact par l'appui à la mobilité, à la contre-mobilité et la mise en œuvre de procédés et moyens d'assaut spécifiques.

La priorité donnée à l'une ou l'autre des missions est déterminée par le chef du niveau tactique le plus élevé en fonction des opérations à conduire, des délais, des besoins en coordination et des moyens du génie disponible.

➲ En offensive

En règle générale, dans ce mode tactique, l'appui génie aux unités interarmes se traduit par des missions d'appui à la mobilité (ouverture d'axes de progression, franchissement de coupures sèches ou humides, de bréchage de zones

minées, déminage d'itinéraires) et des missions de participation au combat de contact (participation à la saisie de points-clés, réalisation de positions de combat sommaires). Certaines missions d'appui à la contre-mobilité (détachement de barrage, réalisation d'obstacles de couverture) et d'aide au déploiement d'urgence (déminage ou dépollution de zone) constituent des missions secondaires.

➲ En défensive

L'appui génie est fondamental et se traduit par des missions d'appui à la contre-mobilité (réalisation d'obstacles ponctuels de circonstances ou de systèmes d'obstacles planifiés, détachement de barrage) et d'aide au déploiement d'urgence (réalisation de travaux de protection et d'emplacements de tir). En défense mobile, des missions d'appui à la mobilité peuvent être effectuées. Quelle que soit sa mission en défensive, des délais importants sont à prévoir pour la mise en place des obstacles.

➲ En sécurisation

L'appui génie aux unités se traduit par des missions de participation aux actions de contact (appui aux opérations de lutte contre les engins explosifs improvisés [EEI][17], de fouille opérationnelle et de contrôle de foule), d'appui à la mobilité (maintien en état des itinéraires) et d'aide au déploiement d'urgence (réalisation de travaux de protection, de points de contrôle et d'emplacements de tir, déminage ou dépollution ponctuels). Dans ce mode tactique l'effort porte sur les missions d'aide au déploiement, voire de soutien au stationnement. La participation du génie aux opérations civilo-militaires est primordiale. Ce mode tactique est celui sur lequel le génie exprime le mieux la totalité de ses capacités, notamment en matière de travaux et d'infrastructure.

➲ En zone urbaine

Le milieu urbain est facilement valorisable par les parties en présence. Cette action se traduit par la création d'obstacles, de points d'appui, par la réouverture d'axes, par la mise en place de cheminements verticaux et horizontaux dans les habitations. Une attention particulière doit être accordée au renseignement de sécurité, avec la participation des services spécialisés (eau, gaz, réseaux électriques…).

---

[17] L'abréviation EEI est peu usitée, et l'abréviation anglo-saxonne IED *(Improvised Explosive Device)* la remplace généralement.

4.2.3. La défense sol air (DSA)

La défense sol-air agit toujours dans le cadre général de la défense aérienne, en coordination avec les moyens interarmées, ceux des forces aériennes au minimum, voire interalliés. La complémentarité avec les systèmes de moyenne portée s'impose. Sans liaisons avec les organismes de contrôle de l'espace aérien, son emploi est possible en auto-défense.

L'action de la DSA doit toujours être complétée par des mesures de défense passive et la LATTA ; dans ce cadre, la DSA contribue à diffuser l'alerte.

➲ En offensive

L'action des moyens de très courte portée de la DSA ne peut être que localisée et destinée à assurer la défense fixe d'éléments essentiels et vulnérables : PC, déploiements logistiques, points de franchissement, etc. L'accompagnement d'une unité en cours d'action peut être envisagé en se limitant à l'autodéfense.

➲ En défensive

Pour la même raison que ci-dessus, seuls les points, zones ou déploiements les plus vulnérables feront l'objet d'une défense sol air spécifique.

➲ En sécurisation

Moins importante que dans les autres modes tactiques, la menace n'en existe pas moins. Les sites de haute valeur, militaire ou symbolique, les plus vulnérables doivent faire l'objet de la priorité des mesures de défense sol air. Son déploiement a un effet dissuasif.

➲ En zone urbaine

Les points vulnérables, a fortiori ceux se situant dans l'axe d'un couloir de pénétration aérien feront l'objet de mesures de défense sol air spécifique.

4.2.4. La guerre électronique (GE)

La guerre électronique est une fonction d'appui des opérations. Elle s'intéresse aux systèmes utilisant la propagation des rayonnements électromagnétiques. Son efficacité est optimale par une insertion dans la manœuvre et une intégration à la manœuvre multicapteurs du renseignement.

L'appui des moyens de guerre électronique peut revêtir trois modes d'actions :

- l'attaque électronique utilise les rayonnements électromagnétiques à des fins offensives en perturbant les communications adverses, en contribuant aux actions de déception (capacité non réalisée : en détruisant des systèmes électronique) ;
- la défense électronique vise à garantir la liberté d'action dans l'utilisation des systèmes de communication amis par des mesures techniques ou des conseils d'utilisation ;
- la surveillance électronique contribue à fournir un état de la situation tactique (renseignement d'intérêt immédiat, d'alerte et d'ambiance) et à collecter des informations à des fins de renseignent. L'exploitation des rayonnements électromagnétiques permet d'extraire des renseignements pour la conduite de la manœuvre.

La mise en œuvre de ces trois capacités peut être simultanée ou non. Suivant les types de conflit, l'environnement électromagnétique est différent, mais ces trois modes d'action demeurent.

➲ En offensive

La nature des activités exige que les éléments de GE soient déployés vers l'avant, pratiquement au contact dans le cadre d'un conflit linéaire ou bien au cœur du dispositif dans le cadre d'un conflit asymétrique afin de fournir un appui continu. La surveillance électronique peut fournir des informations sur le dispositif ennemi et ses intentions et évaluer ses possibilités de renseignement. L'attaque électronique provoque chez l'adversaire l'indécision, la confusion ou l'action prématurée.

➲ En défensive

La GE utilise la défense électronique par des actions de neutralisation, pour « bloquer » les ondes électromagnétiques adverses (ex : déclenchement des IED radio commandés [RCIED] ou brouillage des communications adverses et surveillance électronique pour déterminer les positions et les intentions ennemies).

➲ En sécurisation

La GE se concentre sur la recherche pour appuyer des missions telles que la patrouille, la reconnaissance, la recherche d'individus ou la surveillance de crises. Des activités d'attaque électronique sont envisageables pour la protection

de la force. Le contrôle des communications et la déception peuvent être employés en contre insurrection. La défense électronique peut être utilisée pour la défense de sites fixes (bases opérationnelles avancées, FOB).

4.3. LA FONCTION APPUI À L'ENGAGEMENT

4.3.1. L'appui mouvement

Les missions des unités d'appui aux mouvements sont organisées autour de trois missions : renseignement, appui aux mouvements (action d'ensemble ou appui direct) et sûreté.

➲ **En offensive**

- appuyer les mouvements de concentration, de déploiement ou de redéploiement d'une force ;
- appuyer les mouvements de mise en place sur les lignes de débouché et de relève par dépassement ;
- appuyer un franchissement de coupure ou d'obstacle en coopération avec le Génie ;
- mettre en œuvre une ligne de contrôle ;
- faciliter les réorganisations d'unités avant leur engagement ;
- renseigner le commandement et les usagers du réseau de manœuvre sur les possibilités des itinéraires et leur traficabilité ;
- renseigner sur les activités ENI en particulier dans les espaces lacunaires ;
- participer au regroupement et à l'évacuation de ressortissants et de réfugiés ;
- participer au regroupement et au déplacement de prisonniers.

➲ **En défensive**

- appuyer les mouvements de relève (par recueil, sur position ou par dépassement) ;
- appuyer un franchissement de coupure ou d'obstacle en coopération avec le Génie ;

– surveiller les itinéraires ;

– canaliser et réguler les mouvements de population.

➲ **En sécurisation**

– participer au contrôle d'une zone ;

– renseigner le commandement et les usagers sur le réseau de manœuvre et l'attitude générale des populations ;

– participer à la sécurisation et à la surveillance des axes logistiques ;

– participer au regroupement et à l'évacuation de ressortissants et de réfugiés ;

– escorter les convois logistiques ou les mouvements à caractère spécifique (VIP,…) ;

– participer à la protection des forces et des populations par l'interdiction de zones polluées, contaminées ou minées.

➲ **En zone urbaine**

– participer à la sécurisation d'un axe logistique ;

– escorter un convoi logistique ;

– renseigner le commandement et les usagers sur la traficabilité des axes ;

– participer à la protection des forces et des populations par l'interdiction de zones polluées, contaminés ou minées ;

– canaliser et orienter les flux éventuels de population.

4.3.2. L'appui à la mobilité des blindés

Les unités d'appui à la mobilité des blindés visent, sur des distances importantes avec une grande vitesse de déplacement, à acheminer des unités blindées/mécanisées et leur environnement, afin de préserver le potentiel humain et matériel.

C'est l'obtention soudaine d'un rapport de forces localement favorable qui est principalement recherchée. Les unités d'appui à la mobilité des blindés permettent au chef interarmes de basculer des moyens de rupture et d'appui feu, contribuant ainsi à l'effet de surprise.

Aujourd'hui, ces unités peuvent également prendre une part prépondérante dans la manœuvre d'évacuation de matériels endommagés et d'acheminement d'équipements complets de la maintenance.

4.3.3. Le NRBC

Que la force soit en mode offensif, défensif ou en sécurisation, en application des principes de défense NRBC, les unités projetées de l'armée de Terre agissent dans trois domaines :

– prévention de la baisse de la capacité opérationnelle des forces ;

– gestion des conséquences d'un événement NRBC ;

– restauration de la capacité opérationnelle de la force.

A cette fin, la défense NRBC s'appuie sur les composantes suivantes :

– détection, prélèvements, identification et contrôle, reconnaissance, surveillance ;

– alerte et comptes-rendus ;

– protection physique (protection individuelle et collective) ;

– gestion du risque NRBC (modélisation, évaluation des risques et de la menace, contrôles de la contamination et de l'exposition, décontamination, etc.).

La menace étatique ou terroriste, ainsi que les risques liés au paysage industriel et technologique sont à prendre en compte quel que soit le mode d'engagement choisi ou subi. Si l'analyse de ces risques et menaces est effectuée en phase de planification de toute opération, elle doit être réévaluée en permanence sur la base d'indices, d'informations et de renseignements acquis par les forces à chaque instant. Les mesures de protection sauvegarde sont adaptées en conséquence. Elles peuvent avoir une influence sur la manœuvre et le choix des modes d'action.

4.4. LA FONCTION « ACTIONS SUR LES PERCEPTIONS ET L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL (APEO) »

Les forces armées agissent en interaction avec leur environnement. Elles font la guerre au sein des populations qui en sont devenues des acteurs et des enjeux essentiels. La dimension de l'information dans le monde actuel est par ailleurs fondamentale. Pour répondre à cette préoccupation, les forces terrestres participent ou conduisent des APEO qui, au sein des états-majors coordonnent :

- les actions sur l'information (contre commandement, protection de l'information et actions d'influence) ;
- les actions de communication ;
- les actions civilo-militaires ;
- les actions indirectes.

Dans ce cadre, seules les actions d'influence, les actions de communication et les actions civilo-militaires représentent le volet essentiellement tactique des APEO. Elles visent à orienter positivement les perceptions et les attitudes des personnes et des groupes de personnes à l'égard des missions de la force, et ont notamment pour but :

- d'amoindrir la volonté et la capacité de compréhension de l'adversaire ;
- de limiter ses capacités d'action ;
- d'obtenir des acteurs impliqués une évolution des comportements en faveur de nos objectifs.

La mise en œuvre des APEO au niveau tactique passe donc essentiellement par l'activation de trois composantes contributrices qu'elles coordonnent :

- les opérations militaires d'influence (OMI) ;
- la communication opérationnelle (COMOPS) ;
- la coopération civilo militaire (CIMIC).

4.4.1. La fonction « APEO » en mode offensif

Dans ce mode tactique, les APEO concernent davantage les niveaux stratégique et opératif que tactique. En effet l'effet majeur du chef tactique s'appuie prioritairement sur les champs physiques dans le cadre d'une manœuvre dynamique peu favorable aux actions dans la durée. Dans ce cadre, parmi les trois composantes contributrices, la COMOPS sera prioritairement sollicitée.

4.4.2. La fonction « APEO » en mode défensif

Plus favorable aux actions dans la durée, l'application de l'effet majeur au terrain et à un adversaire identifié reste néanmoins prioritaire, limitant la pertinence d'actions sur l'environnement. Toutefois, ces actions dans leurs trois dimensions tactiques (OMI, COMOPS, CIMIC) peuvent apporter un complément efficace si elles ont pu être initiées et développées dans le temps précédent une phase défensive, en sécurisation par exemple.

4.4.3. La fonction « APEO » en mode sécurisation

C'est bien parce que la sécurisation a pour but de créer un environnement stable et sûr, principalement au profit des populations civiles locales que les actions sur l'environnement deviennent une dominante majeure de la manœuvre en stabilisation.

Agissant alors dans un cadre très élargi, souvent interministériel, les forces terrestres doivent identifier les besoins spécifiques à satisfaire dans l'urgence et dans la durée, en substitution ou en complément des organisations dédiées : aide humanitaire d'urgence, remise en état d'infrastructures, participation à la sécurité publique, reconstruction des systèmes de sécurité (armée, police, …).

Dans ce cadre, la CIMIC joue un rôle-clé (aide humanitaire d'urgence le cas échéant, remise en état d'infrastructures, coordination avec ONG notamment) tandis que les OMI (adhésion de la population, ralliement des neutres, isolement des adversaires,) et la COMOPS (perception par les opinions publiques) contribuent à asseoir la force dans son environnement tout en contrant la propagande adverse.

V. Aspects spécifiques et émergents des engagements actuels

5.1. LA COORDINATION DES APPUIS FEUX AUX BAS NIVEAUX TACTIQUES

Les appuis feux sont au cœur du combat des unités de mêlée. Leur intégration à la manœuvre vise à délivrer au bon endroit et au bon moment l'appui feux le mieux adapté à l'effet tactique recherché. Leur diversité et leur complexité nécessitent de véritables spécialistes pour leur mise en œuvre, experts formés qui soient également des experts de la manœuvre aéroterrestre.

Afin de donner un interlocuteur unique au chef interarmes pour la mise en œuvre des appuis feux au profit de sa manœuvre, ces spécialistes sont regroupés au sein d'une même entité : le détachement de liaison, observation et coordination (DLOC) commandé par le coordonnateur des appuis feux (CAF).

Le CAF coordonne les appuis feux, au sol et dans la 3e dimension, dès la conception de la manœuvre, en valorisant de manière optimale les effets tactiques divers, spécifiques et complémentaires.

Le DLOC n'est pas limité au seul emploi de l'artillerie, mais traite également de l'ensemble des appuis feux interarmes, interarmées et interalliés.

5.1.1. Les effets tactiques de l'appui feux

L'intégration des appuis feux à la manœuvre terrestre vise à délivrer au bon endroit et au bon moment l'appui feux le mieux adapté à l'effet tactique recherché.

Il s'agit en particulier de :

- préparer l'action interarmes ;
- accompagner l'action interarmes par des actions de semonce, de neutralisation, de destruction, d'aveuglement et d'éclairement ;
- participer à la couverture de l'action interarmes principale ;
- cloisonner les unités ou les moyens adverses (action sur les capacités de manœuvre de l'adversaire) ;

– désorganiser (en particulier par une action sur la logistique et les structures de commandement adverses) ;

– participer à l'exploitation ;

– renseigner.

5.1.2. Les différents appuis feux

➲ L'appui mortier

Il s'agit du type d'appui feux privilégié du GTIA d'une portée de 1 100 à 8 000 mètres. Il permet un tir vertical qui s'affranchit des obstacles et se révèle particulièrement adapté aux zones cloisonnées (montagneuse ou urbaine). Sa légèreté lui confère une grande mobilité et une excellente réactivité au rythme de la manœuvre interarmes.

➲ L'appui canon

Le système d'armes canon est employé et mis en œuvre au niveau de la brigade interarmes au profit autant de l'appui direct du GTIA que de l'action d'ensemble de la brigade. Mobile, tirant en portée maximale jusqu'à 40 km, il offre une précision et une puissance supérieures à celles du mortier. Il permet une permanence des feux sur une zone importante.

➲ L'appui lance-roquette

Le lance-roquette unitaire apporte une importante valeur ajoutée en zone urbaine et dans les espaces lacunaires. Liée à sa trajectoire, sa précision (de l'ordre de quelques mètres) offre une remarquable maîtrise des dommages collatéraux. Dans les espaces lacunaires l'atout primordial de la roquette unitaire est sa portée (70 km) qui lui confère une sécurité de déploiement, donc une certaine stabilité. En quelques minutes le point d'application d'un effort de feux peut être déplacé de plusieurs dizaines de kilomètres, sans mouvement du lanceur.

➲ L'appui aérien par le feu ou CAS *(Close Air Support)*

Le CAS est mis en œuvre par les avions d'armes (canon, missiles, bombes guidées ou non). L'appui aérien se caractérise par la puissance, une grande précision (bombes guidées laser) et un impact psychologique significatif. Pouvant intervenir sur l'ensemble d'un théâtre, les missions CAS sont toujours sous la responsabilité d'un FAC *(Forward Air Controller).*

➲ L'appui feu hélicoptère ou CCA *(Close Combat Attack)*

Hors la mise en œuvre de l'aérocombat intégré à l'engagement de contact, la capacité des hélicoptères à délivrer des feux précis et puissants et à intervenir rapidement à de grandes distances permet de disposer d'un moyen d'appui feu souple d'emploi. Sous couvert de procédures CCA, voire CAS, les hélicoptères d'attaque offrent des capacités variées (obus de 20 et 30 mm, roquettes de 68 mm, missile HOT et *Hellfire),* au plus près du contact. Leur impact psychologique s'avère très significatif et souvent déterminant.

Les hélicoptères sont en mesure de poursuivre et d'engager un adversaire, même au-delà des vues des éléments terrestres.

➲ L'appui feu naval

Le canon de 100 mm permet aux bâtiments de la Marine nationale de participer aux appuis feux à l'intérieur des terres, sur la frange côtière[18]. Sa portée pratique est de 14 km.

5.2. L'EMPLOI DES DRONES

Les systèmes de drones sont devenus une composante essentielle des opérations aéroterrestres. Grâce aux développements technologiques, leur gamme s'étend et leurs possibilités d'emploi s'accroissent. Pouvant embarquer plusieurs types de charges utiles (imagerie, GE, illuminateur laser, ROEM…) et pour certains de l'armement, ils sont de plus en plus polyvalents et modulaires.

Auparavant réservé aux niveaux supérieurs, leur emploi se banalise et s'étend jusqu'aux niveaux tactiques les plus bas auxquels ils deviennent également indispensables. Cette place grandissante des drones dans la manœuvre aéroterrestre découle des capacités intrinsèques qu'ils possèdent de par leur conception :

- capacité de recueil d'information fiable et précise (jour et nuit) et de visualisation du milieu physique au delà de la vue directe en s'affranchissant des obstacles ;

[18] Le missile de croisière naval n'est pas considéré comme un appui feu mais un moyen de frappe dans la profondeur.

– capacités d'allonge et d'autonomie en vol qui permettent, avant, pendant et après l'engagement de déceler, voire identifier, en temps réel le dispositif de l'adversaire, sa nature et ses mouvements ;

– capacité de surveillance des espaces lacunaires pour y déceler les menaces et couvrir les unités engagées dans l'action principale en évitant les surprises ;

– capacité d'action au-dessus des zones hostiles et dans des missions fastidieuses ou périlleuses en préservant les ressources humaines, y compris par des actions de déception, en envisageant d'envoyer un drone survoler une zone différente de celle où l'on veut intervenir.

L'appui des systèmes de drone est mis en œuvre par le biais d'un large spectre de missions. Suivant les circonstances, ces missions privilégient une forme particulière d'appui. Mais dans bien des cas, une même mission comporte plusieurs formes d'appui.

Les systèmes de drones s'inscrivent dans une manœuvre multicapteurs. L'observation par les drones est combinée avec la détection par les radars, l'observation au sol par les unités terrestres, l'écoute par les moyens de recherche électromagnétique, le traitement de sources par les unités de recherche humaine et par tout autre moyen aérien interarmes, interarmées ou allié engagé en renfort.

Pour être efficace, cette manœuvre de recherche doit être conduite et contrôlée par le commandement de l'unité tactique bénéficiaire. Les systèmes de drones tactiques sont donc placés durant l'engagement sous le contrôle tactique des unités tactiques afin :

– de s'adapter rapidement à une évolution des besoins en renseignement du commandement tactique. Selon le niveau d'emploi, le délai de réactivité exigé des drones s'étend de quelques minutes à une heure ;

– de traiter les images recueillies au plus prêt du commandement pour lui fournir immédiatement les informations et orienter sans délai les autres moyens de recueil ;

– de contrôler l'influence sur les différents acteurs du vol du drone.

5.3. LES POSTES ET BASES AVANCÉS

De nos jours, dans les opérations terrestres de stabilisation, la contre-rébellion constitue l'un des modes d'opération les plus complexes. Le terrain et la population sont contrôlés par la présence effective des forces. A contrario, tout territoire vide de forces terrestres est considéré comme une zone lacunaire et peut servir de zone de refuge aux adversaires irréguliers.

Le choix est souvent fait d'installer des postes et bases avancés, même si leur sauvegarde nécessite des effectifs permanents. Ces dispositifs tactiques, bien que statiques, garantissent souvent aux unités un site sécurisé à partir duquel elles peuvent planifier et préparer des opérations. Ces dispositifs participent, à leur façon, à la préservation de la liberté d'action du chef et donc à sa capacité à garder une forme d'initiative. Dans la mesure du possible, un réseau de postes et de bases avancés en appui mutuel et sur plusieurs lignes de défense assure une cohérence optimale dans l'organisation de la protection d'une zone d'opération.

Pendant les opérations de contre-rébellion, les postes et bases avancés peuvent participer également à limiter la mobilité des adversaires irréguliers aux alentours en développant un sentiment d'insécurité chez ceux-ci. Ils contribuent en outre à la sécurité de la population locale qui, le cas échéant, peut s'y réfugier[19]. Leur pertinence est avérée dans le cas où l'adversaire ne dispose ni d'une organisation militaire sophistiquée, ni de systèmes d'armes crédibles délivrant des feux indirects.

5.4. LA LUTTE CONTRE LES EEI *(IED)*

Les forces engagées en opérations sont de plus en plus confrontées aux menaces spécifiques des conflits asymétriques. Dans ce contexte, les forces adverses ont recours aux EEI pour instaurer et entretenir un climat d'insécurité permanent et durable, principalement lors des phases de stabilisation et de normalisation.

La menace liée aux EEI est complexe dans son appréhension comme dans son traitement. La force doit donc prendre des mesures adaptées pour s'en protéger en recherchant la complémentarité des capacités et la coordination des actions.

[19] Tout en se rappelant qu'une multiplication de postes isolés voire d'une atomisation des unités sur un nombre trop important de postes s'avèrent toujours contre productifs.

En fonction de l'intensité de la menace, ainsi que des possibilités offertes par le théâtre et le mandat de la force, la lutte contre les EEI repose sur une action permanente de renseignement et s'appuie sur la combinaison d'actions offensives et défensives, qui relèvent des opérations militaires classiques, d'opérations de police et d'opérations spéciales.

5.4.1. Les modes d'action offensifs

Les actions offensives menées par la force visent à :

– dissuader l'adversaire d'avoir recours aux EEI (action sur la volonté) ;

– diminuer les capacités de planification et d'attaque de l'adversaire (action sur les ressources humaines, matérielles et immatérielles) ;

– limiter l'exploitation qu'il pourrait faire des attaques ayant réussi (action sur les effets).

Elles trouvent leur pleine efficacité en amont de toute attaque et constituent une opportunité de prendre l'initiative sur l'adversaire. Elles portent davantage sur la chaîne de mise en œuvre (réseau au sens large) que sur les EEI eux-mêmes. Elles se prolongent par l'analyse scientifique voire criminelle des sites de mise en œuvre, en recherchant des indices permettant d'identifier, de pister ou de traquer les poseurs d'EEI.

Les opérations offensives permettent, au mieux, d'identifier et de neutraliser ou de détruire les réseaux qui utilisent les EEI, et, au minimum, de diminuer l'intensité de cette menace. En outre, elles participent à la protection des populations civiles et contribuent à légitimer l'action de la force auprès d'elles.

Les actions offensives sont mises en œuvre :

– de manière partielle et en privilégiant une approche indirecte de l'adversaire, sur tous les théâtres d'engagement où le niveau de menace EEI est faible ;

– de manière graduée, en portant effort simultanément sur tout ou partie de la chaîne de mise en œuvre de l'adversaire, sur les théâtres où le niveau de menace EEI est élevé, voire omniprésent.

5.4.2. Les modes d'action défensifs

Les actions défensives de C-IED visent à :

- interdire à l'adversaire la mise en place d'EEI à proximité ou à l'intérieur des infrastructures de la force ou des sites placés sous sa responsabilité ;
- atteindre le même objectif, ou à défaut réduire la menace en empêchant leur déclenchement, sur les itinéraires qu'elle utilise ou contrôle ;
- rendre inopérantes les attaques par EEI qui n'ont pas pu être détectées suffisamment en amont ;
- réduire les dommages directs ou indirects de ces attaques ;
- protéger les personnels lors des déplacements grâce à des capacités d'autoprotection électromagnétique pour empêcher le déclenchement du dispositif de mise à feu.

Elles sont mises en œuvre :

- sur tous les théâtres d'engagement dans le cadre de la posture minimum de sûreté contre les EEI ;
- de manière graduée sur les théâtres où le niveau de menace EEI est faible ;
- de manière la plus complète possible sur les théâtres où le niveau de menace EEI est important ou majeur.

5.5. LA PROTECTION DES CONVOIS

Les enseignements tirés des conflits récents (RCI, Irak, Liban, Afghanistan) démontrent que le convoi, qu'il provienne d'un groupement de soutien ou d'un GTIA, est par nature très vulnérable, en particulier s'il transporte des matières dangereuses (munitions, carburants). Il nécessite d'être renforcé pour sa protection.

Le convoi logistique (interarmes, interservices, incluant éventuellement des véhicules civils) est le convoi nécessitant le plus de protection car :

- sa destruction partielle ou totale réduit, voire neutralise, l'aptitude au combat de la force à laquelle il est destiné, en la privant de ses approvisionnements ; par son impact psychologique important, cette éventuelle destruction pèse également sur le moral des troupes amies ;

– il est une source de ravitaillement pour l'adversaire (munitions, carburants et vivres) ainsi que pour les populations.

Il présente de plus les vulnérabilités suivantes :

– ses moyens de protection organiques et d'autodéfense sont limités ;

– il est souvent lié à un itinéraire identifiable et manœuvre difficilement (peu ou pas d'itinéraires de variantement, actions en zone urbaine, zones de regroupement ou de stationnement peu adaptées,…) ;

– sa masse, son élongation, son rythme de progression en fonction des contraintes du terrain offrent en permanence des opportunités d'attaques à l'adversaire et le placent donc en position défavorable.

Le succès d'une opération de convoi dépend du respect d'un certain nombre de principes. Le caractère multinational des opérations et le durcissement des conflits rendent les opérations de convoi de plus en plus complexes à exécuter. Dès lors, plusieurs points clés émergent pour en garantir le succès :

– une planification minutieuse qui prend en compte l'ensemble des contraintes tactiques et logistiques, sur le théâtre et au moment considérés ;

– une fois la mission engagée, une conduite particulièrement fine (coordination, etc. qui permette de réagir du mieux possible avec la totalité des moyens disponibles.

Conclusion

« La manœuvre est un art simple, tout d'exécution ». Cette affirmation de Napoléon, bien connue, constitue un héritage doctrinal ambigu. Car le temps est révolu des mouvements tactiques amples et massifs, conduits à la baguette du sergent-major, au rythme du pas collectif des fantassins, redoublé au tempo des tambours et trompettes, au moment du contact.

Certes, encore aujourd'hui, le chef tactique doit donner des ordres simples à exécuter pour conduire une manœuvre facile à comprendre par ses subordonnés. Mais l'aspect interarmes de la manœuvre terrestre s'impose, et ce dès les niveaux section (peloton) et compagnie (escadron). Or il y a de la complexité à mettre en harmonie les différentes fonctions opérationnelles, à ces échelons et au-dessus. Les acteurs tactiques de ces fonctions doivent imbriquer leurs actions respectives, bien au-delà de la simple coordination. Le travail des PC et des états-majors opérationnels s'en trouve d'ailleurs densifié malgré toute l'aide apportée par la numérisation. Car les forces terrestres sont constituées d'une impressionnante mais complémentaire collection de savoir-faire individuels et collectifs, de capacités et d'équipements, de types d'armements et de munitions. La mise en synergie de ces moyens et capacités de combat doit être pensée et préparée en amont de la mission reçue, puis réalisée dans l'action quels que soient les aléas du combat.

Evidemment, la manœuvre interarmes s'intègre presque toujours dans un cadre interarmées. Les forces terrestres en bénéficient largement, notamment en matière de mobilité stratégique et parfois tactique, de renseignement, de feux d'appuis, de soutien et de logistique, d'actions d'influence. Mais la maîtrise des aspects interarmes du combat constitue le préalable fondamental permettant aux forces terrestres d'intégrer la dimension interarmées des engagements contemporains.

Ce document a été réalisé par la division Doctrine du Centre de Doctrine d'Emploi des Forces
Contact : Division Doctrine/Chef du Secrétariat - Tél. : 01 44 42 52 88
Impression : Imprimerie BIALEC - 95, boulevard d'Austrasie - B.P. 10023 - 54001 NANCY Cedex
Diffusion : E.D.I.A.C.A.T. - 76, rue de la Talaudière - B.P. 508 - 42007 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1
Une version électronique de ce document est disponible sur le site : **http://www.beat.terre.defense.gouv.fr (Intraterre)**


CDEF
Centre de Doctrine
d'Emploi des Forces
Par les forces, pour les forces